



DÉPARTEMENT DES PÊCHES
SECTION INFORMATION

Ressources marines et
TRADITIONS

Numéro 6— Mai 1996

BULLETIN D'INFORMATION



Coordonnateur du réseau et rédacteur en chef du bulletin : Kenneth Ruddle, Matsugaoka-cho 11-20, Nishinomiya-shi, Hyogo-ken 662, Japon. Téléphone : (81) 798 712904; Télécopieur : (81) 798 714749; [adr. électronique: 71351.2343@compuserve.com].
Production : Section information, département des pêches, CPS, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Téléphone: (687) 262000; Télécopieur : (687) 263818; [adr. électronique: cfpinfo@spc.org.nc]. **Imprimé avec le concours financier du gouvernement français.**

ÉDITORIAL

Dans ce numéro, nous avons élargi les volets information du bulletin, à la demande des lecteurs. Nous donnons notamment davantage d'informations sur les publications récentes, sur les conférences et réunions prévues en 1996, sur les cours de formation disponibles et sur les institutions. Une brève description des croisières autour du monde lancées par REEF dans le cadre de la campagne en faveur de la préservation de la flore et de la faune dans les eaux côtières figure également dans ce numéro.

Dans ce numéro figurent deux articles sur les techniques de pêche traditionnelle, celui de Hugh Govan sur la pêche au tari aux Îles Salomon et celui de John DelRosario du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord.

Puisque la question des "principes de délimitation" dans les systèmes de gestion des ressources communautaires commence à passionner les spécialistes et qu'elle est très importante d'un point de vue pratique pour les directeurs de services des pêches et les organismes chargés de développement, je vous propose un exposé sur les questions relatives aux "limites", présenté en mai dernier lors de la cinquième conférence annuelle de l'*International Association for the Study of Common Property*.

Ce bulletin se termine par une nouvelle section intitulée "Échos du passé" dans laquelle nous reproduisons deux articles publiés dans des mensuels océaniques en 1936 et en 1946.

Kenneth Ruddle

Sommaire

I Galaidé <i>par John DelRosario</i>	p. 2
La pêche au tari à Guadalcanal (Îles Salomon) <i>par Hugh Govan</i>	p. 3
Retour aux premiers "principes de délimitation": la question des limites clairement définies <i>par Kenneth Ruddle</i>	p. 5
Séminaire sur la gestion des ressources côtières organisé par la CPS <i>par Tim Adams</i>	p. 12
Échos des organisations	p. 15
Publications récentes	p. 18
Information sur les programmes. . .	p. 26
Échos du passé	p. 31



I Galaidè

par John DelRosario

Le week-end dernier, lors d'un barbecue chez des amis, j'ai remarqué un saladier contenant des juvéniles de barbets en "purée", assaisonnés de citron frais, de sel, de poivre, d'oignon et d'un peu de gingembre. La vue de ces poissons m'a fait saliver et mon estomac a commencé à me tirailler. J'ai su faire preuve de retenue et de volonté et j'ai essayé de savoir comment ces juvéniles de barbets étaient arrivés sur cette table.

Longtemps auparavant, la famille avait acheté un filet de fabrication japonaise qui avait coûté plusieurs centaines de dollars. Avec ses enfants les plus âgés, le chef de famille a préparé son matériel pour la période juillet-août au cours de laquelle les juvéniles entrent par les différentes passes et se rapprochent des rivages afin d'éviter d'être dévorés par des prédateurs. C'est là que la famille place ses filets et que d'autres parcourent la plage un filet à épervier sur les épaules.

Lorsque la poche de 7 mètres de profondeur est remplie de poisson, les pêcheurs relèvent le filet doucement en le soulevant afin d'éviter qu'il ne s'accroche à du corail ou à des objets de grande taille. Une fois ramené au bord, le poisson est lentement retiré de la poche. Les jours où la pêche a été bonne, on peut remplir de poisson la benne d'un "pick-up" ou plusieurs conteneurs de plastique de 20 litres.

Le propriétaire partage le produit de la pêche entre les membres de la famille et les proches qui ont pêché avec lui. Il garde au moins deux parts pour lui-même — une correspondant à l'utilisation de son filet, l'autre étant sa part individuelle. Les membres de la famille gardent un peu de poisson pour eux et partagent le reste avec des proches et des voisins. Cette tradition et cet esprit de partage entretiennent le sentiment d'appartenance au groupe. C'était autrefois une seconde nature chez nous. Et j'ai découvert que cet état d'esprit n'avait pas complètement disparu, ni avec le temps ni avec la marée descendante. Au contraire, il semblait bien se porter et être bien ancré dans la famille de M. et Mme Nicolas Reyes.

Je suis resté assis là, le cœur plein de nostalgie en pensant aux jours où cette tradition avait encore cours à Lali Four Village où je suis né et où j'ai grandi il y a 40 ans. La plupart des pêcheurs ont disparu. Certains sont peut-être morts ou ont été relogés ailleurs après leur départ, et la tradition semble avoir disparu avec eux.

Cette tradition renforçait notre sentiment d'appartenance à la communauté et tous les villageois étaient

animés d'un même esprit de corps. Les autochtones qui travaillent le sol à la sueur de leur front partagent aussi avec des amis, des proches et des parents leur excédent de récolte ou les porcs, les veaux et les poulets qu'ils ont élevés. Je me rappelle aussi qu'après le carême, il n'y avait pas de festin. Traditionnellement, une famille achetait et sacrifiait un veau qu'elle partageait avec ceux qui avaient fait carême avec elle. Cette tradition a été remplacée par un grand repas malgré l'engouement que pratiquement tout le monde avait pour le régime à cette époque-là.

Pour ma part, j'ai au moins eu l'avantage de goûter une fois encore à une tradition qui réunit les membres d'une famille et les voisins. M. Nicolas Reyes a perpétué la tradition au sein de sa famille. La plupart de ses fils ont appris à pêcher en suivant les traces de leur père le long des nombreuses plages de l'île alors qu'ils étaient encore jeunes. Ils continuent de pêcher avec leur père et leur mère même si Tun Kulas n'est plus avec eux. Tun Kulas leur a appris à manger du poisson, mais surtout à pêcher pour vivre.

Nos lagons, à l'instar des terres fertiles des collines de nos îles, ont nourri notre peuple pendant plus de 500 ans. Ces traditions qui consistent à partager les richesses de la terre et de la mer ont été complémentaires même si elles ont évolué puisque nous sommes passés d'une économie de subsistance à une économie commerciale. Quoi qu'il en soit, nous continuons de voir ces traditions se perpétuer dans les activités de subsistance.

Le fait que nos lagons aient traditionnellement été des zones de pêche pour notre peuple justifie sans aucun doute la mise en application de réglementations plus strictes afin de nous assurer que les zones de frai ne soient pas perturbées par des jet-skis ou des bateaux transportant des touristes entre la terre ferme et l'île de Managaha. Peut-être serait-il sage d'ailleurs d'interdire l'utilisation de jet-skis et la pêche dans les eaux de l'île de Managaha pour permettre à la flore et à la faune marines de s'épanouir.

Faisons en sorte que ces eaux soient une zone de reproduction pour les poissons de récif et qu'ainsi les stocks de poissons qui peuplent nos lagons soient reconstitués pour toute l'année, et que Managaha soit un lieu où les plantes médicinales abondent.

L'île de Managaha pourrait devenir un centre de pêche traditionnelle pour la postérité. Sa proximité de l'île principale en fait un endroit particulièrement indiqué pour la fabrication de pirogues. Ces deux traditions, grâce à l'apport des autochtones

des différents villages, peuvent renaître et se développer. Finalement, nous pourrions consacrer au moins un week-end par an à organiser une manifestation au cours de laquelle nous pourrions avec fierté rendre hommage aux traditions culturelles des populations autochtones.

Je ne comprends pas vraiment pourquoi l'île de Managaha, à laquelle la constitution a donné le statut de réserve, a été délibérément violée. Cette île a été convertie en une zone commerciale de laquelle sont exclues les populations autochtones qui souhaitent également ouvrir des commerces.

Cette situation est peut-être la conséquence d'un afflux trop important de "rapaces" entourés de conseillers juridiques, dans une si petite communauté. Je ne supporte pas l'arrogance avec laquelle notre peuple a été privé de participer à une des activités les plus rémunératrices de Managaha.

Nous devons prendre des mesures pour briser ce mur d'arrogance et d'exclusion. Nous devons regarder autour de nous et nous poser une question simple : le développement oui, au profit de qui ?

(D'après *Marianas Variety News*)

La pêche au tari à Guadalcanal (Îles Salomon)

par Hugh Govan ¹

Lors d'un voyage à Tambea Bay, au nord-ouest de Guadalcanal, en août 1992, j'ai remarqué qu'on y pratiquait un type intéressant de pêche traditionnelle de la carangue au filet, jamais décrit jusqu'à présent. Les informations ci-après m'ont été communiquées par des pêcheurs d'un village voisin de Tambea.

La pêche au tari est ainsi baptisée du nom du filet utilisé. Elle ne se pratique pas à un moment particulier de l'année mais plutôt lorsque la mer est belle et que des bancs de poissons-appâts s'approchent du bord. Apparemment, cette pêche se pratique encore tout autour de Guadalcanal et, avec quelques différences près, dans d'autres îles. L'espèce ciblée est la carangue (*Caranx melampygus*) connue sous le nom de *mamula* dans le pidgin des Îles Salomon et *mancholu* dans la langue vernaculaire.

Le tari ressemble à un haveneau de 2,5 à 3 mètres de longueur. Il se compose d'une canne en bambou qui, repliée sur elle-même, forme une boucle d'environ 1,5 mètre de longueur sur 0,75 mètre de largeur. Un filet, aux mailles de 50 à 75 mm, est enfilé autour de cette boucle formant une époussette. Cependant, il n'est pas noué autour de la boucle, de sorte que, si un poisson touche le filet, celui-ci glisse autour de la boucle pour former une poche dans laquelle le poisson est emprisonné.

La partie de pêche à laquelle j'ai assisté a débuté avant l'aube et s'est poursuivie jusqu'à midi, l'heure à laquelle la marée a commencé à descendre. Dix pêcheurs ont utilisé des tari espacés de 10 à 20 mètres le long d'une plage de sable. Chaque filet était disposé dans l'eau dans une position perpendiculaire à la plage, autour de cette boucle en bambou supportée par un bâton fourchu planté dans le sable, l'ouverture étant tournée vers les poissons qui nagent le long du rivage.

Certains des pêcheurs au tari et d'autres participants étaient également équipés de *panggo* (cannes en bambou) montés avec du fil de nylon et des leurres fabriqués avec des matériaux traditionnels tels que des coquilles d'huîtres perlières à lèvres noires ou des matériaux plus modernes tels que des manches de cuillère.

La plus grande partie de la partie pêche a consisté à attendre patiemment que les bancs de poissons-appâts s'approchent du rivage. Lorsqu'un de ces bancs était attaqué par des carangues, le plus souvent, il cherchait la fuite dans des eaux peu profondes. C'est le moment que choisissaient les pêcheurs pour entrer en action avec leurs *panggo* avec lesquels ils cherchaient à ferrer une carangue en quête de nourriture. Les leurres étaient lancés dans ces bancs bouillonnants de poissons-appâts et les carangues ferrées étaient rejetées sur le rivage.

Les poissons-appâts en proie à la panique nageaient aussi près que possible au bord de la plage et certains des poissons n'hésitaient pas à sauter hors de l'eau et à retomber sur le sable pour essayer d'échapper aux prédateurs. Les poissons-appâts traversaient les tari sans encombre, contrairement aux carangues qui, en percutant le filet, faisaient tomber le tari du bâton fourchu.

À ce moment-là, il ne restait plus aux pêcheurs qu'à ramener rapidement le tari sur le rivage. Des petits enfants accrochaient des poissons-appâts au bout de leurs hameçons et les lançaient en direction des carangues affamées.

Huit carangues de 3 à 6 kg ont été capturées à l'aide des tari, des *panggo* et des palangrottes lors de cette partie de pêche à laquelle ont participé 15 pêcheurs et quelques enfants.

¹ 38 Queen Charlotte St., Edinburgh, EH6 6AT (Royaume-Uni)

Retour aux premiers “ principes de délimitation ” : la question des limites clairement définies ¹

par Kenneth Ruddle

INTRODUCTION

La codification des systèmes traditionnels de gestion des ressources halieutiques communautaires est une question qui fait actuellement l'objet d'un vaste débat, en particulier dans les États et territoires insulaires du Pacifique. Inévitablement, ce sujet nous amène à nous poser la question de la délimitation. Mais, compte tenu de la complexité des facteurs sociaux en jeu, en particulier dans une période de mutations économiques et sociales profondes, il n'est peut-être pas souhaitable de chercher à délimiter de manière rigide, selon des critères sociaux et physiques, des zones où s'appliquent les droits coutumiers, tout au moins si on se place sous l'angle de systèmes juridiques de type occidental.

Comme l'ont bien compris certains États et Territoires de l'Asie et du Pacifique, le droit coutumier peut apporter des solutions plus souples qui permettent l'extension et la contraction des limites physiques, sociales et de celles applicables aux ressources (Ruddle, 1994).

Lorsqu'on essaie de gérer les quatre grands problèmes actuels ou potentiels que posent les zones de pêche, à savoir, la variabilité de la ressource, les facteurs extérieurs au stock, les facteurs extérieurs à la technologie (engins) et l'attribution des zones de pêche, on constate que la gestion classique de ces zones suppose l'existence d'un régime de libre accès aux ressources et qu'elle est axée sur les stocks de poisson et sur des facteurs extérieurs aux stocks.

Par opposition, les systèmes de gestion communautaire des ressources halieutiques étaient quant à eux orientés vers la solution des problèmes posés par les facteurs extérieurs aux engins et par l'attribution des zones de pêche. Ces systèmes se distinguent également en ce que leur mise en oeuvre se fonde sur des zones géographiques définies faisant l'objet d'un accès contrôlé, surveillées par les pêcheurs locaux eux-mêmes et mises en application par l'autorité morale et politique.

Les principes de délimitation implicites dans les systèmes traditionnels répondent aux questions posées par les facteurs extérieurs aux engins et par l'attribu-

tion des zones de pêche de la manière suivante : 1) en contrôlant une zone de pêche conçue comme une zone délimitée de façon stricte; 2) en établissant des limites sociales précises, en vertu de droits, afin de définir ceux qui ont des droits d'accès à cette zone. Les limites sont fixées par des règles de comportement opérationnelles qui précisent l'heure/le jour et l'endroit où tel ou tel membre a un droit d'accès. Le contrôle de la zone repose sur des droits d'exclusion ou d'accès limité qui protègent le domaine privé d'un groupe local de pêcheurs contre des étrangers et les règles opérationnelles à l'intérieur du groupe sont appliquées par l'autorité locale investie du pouvoir de prendre des sanctions contre les contrevenants.

Vieille de vingt ans maintenant, l'étude, riche en enseignement, de Ciriacy-Wantrup et Bishop (1975) a très largement contribué à stimuler la recherche sur les ressources communautaires. Elle a également transmis l'impression fâcheuse que les ressources communautaires, par comparaison à celles dont l'accès est libre, étaient caractérisées exclusivement par la présence de limites sociales qui définissent des personnes ou des groupes jouissant de droits d'accès. Bien que la fermeté d'une frontière soit un attribut nécessaire, à elle seule elle ne suffit pas à distinguer voire à gérer les ressources communautaires (Ostrom, 1990).

Bien que le Pr Ostrom (1990) ait, à titre provisoire, ajouté à la liste qui caractérise les conseils stables et autonomes chargés de l'attribution des zones de pêche, sept autres “ principes de délimitation ”, elle considère que le premier est celui des “ frontières clairement définies ” (Ostrom, 1990, 1992).

La délimitation sociale, physique et biologique d'une zone renfermant des ressources communautaires est, à l'évidence, un attribut fondamental et un premier pas dans l'organisation de l'action collective. Mais la définition claire de limites physiques, surtout si elles sont liées à un groupe social, semble être particulièrement difficile en matière de zones de pêche et plus spécialement de zones de pêche tropicales de récifs coralliens abritant de nombreuses espèces tropicales et exploitées au moyen de nombreux engins. Dans la région Asie-Pacifique, ces zones sont souvent caractérisées par des systèmes complexes de droits et de

1 Ce texte est une adaptation d'un exposé présenté lors d'une réunion du groupe spécial chargé des principes de délimitation régissant les ressources communautaires dans le cadre de la cinquième conférence annuelle de l'International Association for the Study of Common Property, 24-28 mai 1995, Bodø (Norvège). Je remercie le Pr Elinor Ostrom de l'avoir présenté en mon nom.

règles qui se prêtent à plusieurs interprétations en matière de limites — difficultés qui sont exacerbées par la rapidité et la multiplicité des mutations économiques et sociales.

Dans ces zones de pêche, il y a lieu de s'interroger sur l'importance fondamentale d'une délimitation claire et précise. Dans bien des cas, elle n'est probablement ni possible ni même souhaitable.



LES LIMITES SPATIALES

La délimitation des territoires de pêche

Dans le bassin Asie-Pacifique, le territoire maritime d'un groupe social se situe généralement, à l'intérieur du récif et il est défini le plus souvent — mais pas toujours (voir plus bas) — par sa proximité ou sa contiguïté aux villages et par des limites latérales et extérieures. Les villages, ou des unités sociales plus petites, ont des droits exclusifs sur tous les récifs immergés adjacents connus. Au-delà du récif, les droits ont un caractère de moins en moins exclusif.

Mais cette situation varie considérablement en fonction de l'éclatement des établissements humains et des migrations qui y sont associées, intervenus au fil du temps, et des phénomènes plus récents de modernisation nationale, en particulier de la dispersion géographique des familles.

Aux Îles Salomon, comme dans d'autres régions de Mélanésie, les eaux côtières contrôlées par un groupe social ne sont pas nécessairement adjacentes à sa propriété foncière. La situation y est beaucoup plus complexe.

Par exemple, alors que les habitants des villages côtiers des lagons de Lau et de Langalanga (province de Malaita) jouissent de droits sur les récifs et sur les zones marines, ceux de l'intérieur (broussards), outre les droits qu'ils ont sur de grandes parcelles à l'intérieur de l'île, sont également titulaires de droits sur de vastes zones maritimes (Akimichi, 1978 et comm. pers.).

Dans certains pays et territoires, les récifs appartiennent aux habitants de l'intérieur et non pas aux propriétaires des terres côtières adjacentes, comme c'est le cas dans certaines régions de l'île de Rennell (Collenson s.d.) et dans le lagon de Marovo (Hviding, 1990).

À Marovo, certains groupes possèdent de vastes territoires maritimes mais seulement de petites propriétés foncières alors que d'autres groupes qui sont propriétaires de vastes parcelles de terrain à l'intérieur de l'île ne possèdent aucune zone maritime. Comme partout, cette situation est la conséquence des phénomènes historiques de migrations et d'établissements.

Dans cette zone, pour échapper aux guerres endémiques qui ont caractérisé la période précédant la christianisation, les ancêtres des groupes de broussards actuels se sont cachés à l'intérieur afin d'échapper aux puissantes populations vivant sur les côtes.

Ainsi, ces dernières ont-elles pu établir des droits fondamentaux sur les zones maritimes et récifales que possèdent encore leurs descendants, dont la plupart vivent encore dans les villages traditionnels de la côte.

En outre, des mariages entre habitants du bord de mer et de l'intérieur ont amené certains titulaires influents de droits sur les zones marines à vivre avec des groupes de broussards, tout en continuant à détenir des droits fondamentaux sur les zones marines (Hviding, 1990).

Il est donc erroné de supposer qu'une communauté qui est traditionnellement chargée de la gestion est toujours facile à définir physiquement, comme, par exemple, un village qui peut être délimité de manière précise selon des critères sociaux et géographiques.

Une communauté qui jouit de droits de gestion traditionnels est une famille issue des mêmes ancêtres. Pour des raisons personnelles telles que des mariages entre groupes ou en raison des possibilités économiques offertes par le développement national, entre autres, pratiquement inévitablement, les frontières sociales de ces groupes seront géographiquement plus étendues.

Mais toute l'histoire des territoires maritimes ne s'arrête pas là. Outre cet "espace séculier", les limites physiques et sociales des espaces maritimes sont souvent compliquées par des revendications "d'espace sacré"; en Mélanésie et en Australie du nord, on en trouve des exemples.

L'espace maritime sacré

Les espaces maritimes sont étroitement liés aux ancêtres des habitants d'une région donnée. Par "ancêtres" on entend généralement des ancêtres mythologiques comme on en trouve chez les populations aborigènes Yolngu qui vivent dans le nord de l'Australie.

Les Yolngu considèrent généralement les limites de propriété comme des actes d'expression accomplis par des ancêtres lors d'un voyage à travers une région. Ainsi, lors d'un voyage sous-marin, un ancêtre peut avoir fait surface et avoir disparu dans l'océan à plusieurs reprises.

Ces points sont matérialisés par des éléments physiques tels que des bancs de sable qui ont une signification sacrée pour les Yolngu. Ainsi, des sites apparemment isolés revendiqués par un clan sont unis en référence à des actes accomplis par un ancêtre. Les Yolngu considèrent aujourd'hui de telles limites comme des limites de propriété précises des territoires sur lesquels se trouvent leurs ressources (Davis, 1984).

Schug (1995a; 1995b) a récemment démontré que la relation entre l'environnement marin et des populations de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui vivent le long de la côte septentrionale du détroit de Torres s'étend dans l'espace, bien au-delà des zones de droits de pêche exclusifs.

Le lien spatial beaucoup plus large qui unit les différentes populations au détroit de Torres se fonde sur les critères suivants :

- a) le caractère sacré et "l'essence spirituelle" des personnages ancestraux enterrés dans la zone plus vaste, délimitée de manière imprécise;
- b) un réseau de relations interpersonnelles géographiquement et socialement très étendu qui s'est tissé au travers de siècles de commerce, de mariages, d'espaces terrestres et maritimes partagés et grâce à d'autres interactions sociales qui suscitent une revendication d'identité sur toute la région du détroit de Torres;
- c) une histoire de commerce à distance et d'exploitation des ressources qui s'étend bien au-delà du détroit; et
- d) l'affirmation des habitants selon laquelle ils ont des liens spirituels avec les dugongs et les tortues qui évoluent dans l'ensemble du détroit de Torres.

Territoires renfermant des ressources communes

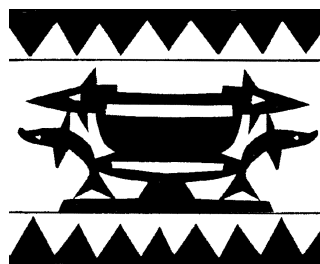
Dans une très grande partie du Pacifique on trouve une forte intégration conceptuelle et écologique des ressources halieutiques côtières avec des parcelles de terres adjacentes qui forment des propriétés appartenant à des communautés dont les individus sont unis par des liens de parenté.

Habituellement, ces propriétés s'étendent sur des zones renfermant des ressources terrestres et marines qui se jouxtent. On considère que la terre, l'océan et les activités qui leur sont associées font partie de domaines complémentaires au plan économique et nutritionnel, et non distincts comme le veut la philosophie occidentale qui différencie les "terres qui font l'objet de droits de propriété" et "l'océan qui n'est pas soumis à de tels droits" (Ruddle et Akimichi, 1984; Ruddle, 1988).

Parmi les exemples, on peut citer ceux qui s'appliquent au **ahupua'a** de Hawaï (Meller et Horowitz,

1987), à Yap (Etats fédérés de Micronésie), au **tabinau** (Lingenfelter, 1975; Schneider, 1974), au **vanua** de Fidji (Ravuvu, 1983), à Marovo (Îles Salomon), au **puava** (Hviding, 1990), et aux terres des aborigènes Yolngu dans le nord de l'Australie (Davis, 1984), entre autres.

Définir de façon rigide une limite matérialisant uniquement les zones de pêche exclusive des diverses populations n'est, à l'évidence, pas une représentation précise de la réalité locale où ces phénomènes d'intégration de la théorie et dans la gestion se produisent. Si de telles limites étaient utilisées comme base de la gestion des zones de pêche elles entraîneraient probablement de graves dysfonctionnements.



LES LIMITES SOCIALES

La question de la définition des limites sociales (c'est-à-dire les expressions spatiales de divers droits et règles) est bien plus complexe que la définition des limites spatiales. Les limites sociales peuvent être fondées soit sur des personnes soit sur des groupes sociaux.

Les limites sociales pourraient être établies et représentées sur une carte, mais cet exercice ne présenterait fondamentalement qu'un intérêt académique car la mise en application pratique de ces limites serait tellement compliquée qu'elle en deviendrait inutile.

En outre, puisque les relations intercommunautaires changent du fait de pressions externes exercées sur les communautés (Ruddle, 1993), leur expression spatiale se modifierait constamment et devrait donc être souvent redéfinie. Aussi, dans la majeure partie des cas, les limites sociales ne pourraient jamais être clairement définies.

Les limites sociales sont établies et maintenues grâce à une combinaison de droits et de règles. Dans bien des cas leur imbrication est très complexe.

Les droits

Dans le cadre des systèmes communautaires, l'exploitation des ressources marines est régie par des droits de propriété. Un droit de propriété est la revendication, protégée par le droit et la pratique coutumière, d'un droit sur une ressource et/ou des services ou

avantages qui en découlent. Un tel pouvoir définit les usages légitimement considérés comme exclusifs ainsi que les sanctions prévues en cas de violation de ces droits (Ruddle, 1974).

Les caractéristiques des droits de propriété peuvent varier selon les cas; l'exclusivité (le droit de déterminer qui peut exploiter une zone de pêche), la cessibilité (le droit de vendre, de louer à bail ou de transmettre les droits) et la mise en application des droits (le droit d'appréhender et de sanctionner les contrevenants) sont des caractéristiques communes.

Le droit d'appliquer des mesures répressives et, en particulier, celui d'exclure des étrangers, est une caractéristique essentielle; en son absence, tous les droits perdent de leur force, soit dans les faits, soit en puissance (Ruddle, 1994).

Dans presque tout le bassin Asie-Pacifique, les membres des groupes de pêcheurs tirent leurs droits primaires sur les ressources de leur appartenance à un groupe social défini. Plus généralement, les droits coutumiers sur les zones de pêche s'appliquent à des zones définies mais certains particuliers ou certains groupes peuvent, en outre, bénéficier de droits spécifiques ou "compensateurs" et être à ce titre autorisés à capturer des espèces particulières ou à utiliser certaines méthodes de pêche.

Les limites sociales fixées par les deux principaux types de droits, primaires et secondaires, sont importantes et complexes car les recoupements et les réglementations détaillées sur l'utilisation des techniques et l'exploitation des espèces sont très largement répandus.

1) Les droits primaires

Généralement, les droits primaires sont ceux auxquels un groupe ou un particulier peut prétendre par héritage (c'est-à-dire un droit acquis à la naissance), par descendance directe du noyau d'un groupe lié par des liens sociaux et procédant d'une même lignée.

Les droits primaires ont habituellement un caractère global puisqu'à eux seuls ils confèrent l'accès à toutes les ressources dans un territoire défini.

L'héritage, les intérêts ancestraux, les obligations sociales et les relations entre des éléments différents à l'intérieur d'un groupe social donné assurent une continuité de propriété et de droits.

2) Les droits secondaires

Par opposition, les droits secondaires reposent sur des liens moins solides et sont limités à des méthodes de pêche spécifiques. On les acquiert par affiliation à un groupe social, par mariage, par acquisition selon les règles coutumières, en échange, comme cadeau ou en contrepartie d'un service rendu. Parfois, il est possible d'en hériter.

Les droits secondaires sont souvent octroyés à des résidents de villages de l'intérieur n'ayant pas un accès direct à la côte, notamment lorsque ces villages ont des liens historiques et familiaux avec un village côtier (Ruddle, 1994).

Dans certaines sociétés, généralement, les droits portant sur des espèces ou des types d'engins priment sur les droits sur des zones de pêche. La plupart de ces droits spécifiques sont très simples, par exemple celui de pêcher des poissons-pierres sur certains sites.

Mais dans certains cas, les droits spécifiques sont complexes. L'exemple de l'île de Ponam, dans la province de Manus (Papouasie-Nouvelle-Guinée) où les propriétaires d'espaces océaniques et récifaux n'exercent pas sur ceux-ci de droits exclusifs, en raison de limites strictes fixées par les droits compensateurs ou spécifiques, en est une excellente illustration.

Ce système de droits se compose de trois grands éléments indépendants qui se recoupent et sont liés les uns aux autres (Carrier, 1981; Carrier et Carrier, 1983; 1989) :

- a) la propriété des zones marines récifales et côtières,
- b) la propriété des espèces, et
- c) la propriété des techniques de pêche.



Les règles

Les règles donnent substance et structure aux droits de propriété, en définissant la façon dont un droit doit s'exercer, en précisant les actes obligatoires, autorisés et interdits dans l'exercice de l'autorité conférée par le droit.

Ainsi, alors qu'un droit autorise des pêcheurs à exploiter une zone de pêche donnée, l'exercice de ce droit peut être régi par des règles précisant, parmi d'autres contraintes, par exemple, le type d'engin à utiliser et des restrictions saisonnières. Plus un ensemble de droits est complet, moins les pêcheurs sont exposés aux actions des autres (Ruddle, 1994).

Les règles de base liées aux questions des limites sociales sont celles qui définissent :

- a) les personnes remplissant les conditions pour exploiter l'espace maritime d'une communauté,
- b) l'accès des étrangers, et
- c) la répartition des prises au sein de la communauté.

Règles d'éligibilité : imposition de limites à l'intérieur du groupe concerné

Dans de nombreuses sociétés, bien qu'ils jouissent de droits, les groupes de pêcheurs doivent se soumettre à des règles coutumières, nationales ou culturelles. Alors que l'héritage du groupe social dont on est issu et/ou la résidence sont les seules règles d'éligibilité dans de nombreuses sociétés, des conditions supplémentaires s'appliquent dans d'autres sociétés.

Les sous-groupes sont définis par des critères tels que l'appartenance à une caste, le sexe, l'état civil, le niveau de qualifications, entre autres.



Règles d'accès intercommunautaires : la perméabilité des limites

L'accès des étrangers ou des personnes appartenant à d'autres groupes sociaux est contrôlé. Les limites sont souvent perméables entre groupes voisins, conséquence d'une amitié de longue date, de liens de sang ou de l'existence d'une autre forme d'association.

Plus le groupe étranger est distant (socialement ou géographiquement), moins perméables sont les limites. Mais une utilisation accrue de ressources commerciales conduit souvent à l'imposition de mesures de contrôle strictes d'accès, même entre proches voisins.

Dans l'ensemble du bassin Asie-Pacifique, les droits des pêcheurs étrangers sont généralement clairement précisés par des règles définissant les conditions d'accès. Cependant, il existe de grandes différences, selon les particularismes locaux.

Les limites sociales imposées aux étrangers

Dans le lagon de Marovo (Îles Salomon), par exemple, les droits de pêche acquis par héritage font partie intégrante de l'ensemble des droits et obligations résultant de liens familiaux qui unissent un groupe issu d'une lignée donnée.

La descendance et l'héritage vont de pair. Un particulier hérite de l'appartenance à un groupe et a des droits primaires associés qu'il tient de ses parents. Ainsi, si une personne a des grands-parents qui ap-

partiennent à des groupes différents, elle pourrait avoir des droits dans quatre groupes.

Mais d'autres facteurs interviennent. Les droits d'un particulier sont généralement plus importants et plus nombreux tout près de sa résidence principale; ils s'affaiblissent progressivement à mesure qu'on se rapproche des limites de la zone où s'exercent ses droits. Ils ont également tendance à perdre de leur force avec le temps s'ils ne sont pas exercés de manière active.

Lorsqu'ils perçoivent le caractère exclusif des limites marines et qu'ils ont à traiter des questions d'accès dans la pêche quotidienne, les pêcheurs tendent à interpréter les relations familiales de manière à pouvoir opérer dans l'espace le plus vaste possible. Souvent, leur interprétation rejoint celle des gestionnaires de la zone de pêche.

Des désaccords surviennent lorsque les gestionnaires estiment que quelqu'un a interprété ces liens familiaux de manière par trop libérale et qu'il devrait être véritablement défini comme un "étranger" et, par conséquent, que ses droits devraient être limités à un territoire plus étroit (Hviding, 1990).

À Kiribati, un particulier pourrait élargir ses droits de pêche en acquérant des droits secondaires dans la zone d'un autre clan, par mariage ou par présent. Les personnes vivant loin de leur île natale pourraient étendre leurs droits de pêche en déclinant et en vérifiant leur généalogie.

Si les anciens du clan acceptaient les arguments du demandeur, il pouvait alors occuper la place qui lui revenait de droit dans la case communautaire et définir ses liens avec les autres membres du clan.

La logique veut que ceux qui ont partagé le même endroit appartenaient probablement au même clan et auraient joui des mêmes droits sur l'espace terrestre et maritime (Teiwaki, 1988).

Les limites sociales perméables des groupes

En général, puisque les voisins sont considérés comme plus proches, un groupe est plus susceptible d'autoriser un accès à un groupe voisin qu'à un groupe plus distant. En outre, les droits des étrangers ont souvent trait non seulement à la signification générale d'une zone marine pour une communauté hôte mais également à la valeur des ressources qu'elle renferme.

Dans le lagon de Lau (Îles Salomon), par exemple, les étrangers étaient dans la position la plus faible s'agissant des zones de pêche au filet ou à la nasse. Elle s'est progressivement renforcée puisque leurs revendications, d'abord limitées à des zones de ramassage de coquillages à valeur commerciale, se sont étendues à des zones riches en coquillages utilisés comme monnaie, puis à des zones de pêche à la pa-

langre ou à la sagaie et à des zones de ramassage de coquillages destinés à la consommation (Allen, 1957).

Les règles concernant la distribution des prises : l'élargissement des limites du groupe

D'après les règles fixées en la matière, le groupe détenteur de droits sur les poissons pêchés est toujours plus large que le groupe des pêcheurs.

Cet ensemble de règles est extrêmement important dans de nombreuses sociétés car, dans un souci d'équité, le partage du poisson pêché au sein d'une communauté peut être aussi important, sinon plus, que l'accès aux zones de pêche (Collier et al., 1979; Kendrick, 1993).

Le partage du produit de la pêche est essentiel pour assurer l'harmonie du groupe et la stabilité du système de gestion traditionnelle, en particulier si le partage entre les différents membres de la communauté est assuré par des personnes jouissant d'un statut plus élevé, de droits sur certaines espèces ou autres droits d'accès spéciaux.

Parmi ces règles, il en est qui concernent l'approvisionnement de la famille et de la communauté, le remboursement de l'acquisition des droits de pêche, le partage avec la communauté dans son ensemble, la réciprocité, l'équité et l'impartialité.

Les règles de redistribution ont une importance particulière dans des conditions d'accès libre *de jure* comme c'est le cas à Java (Indonésie) où l'accès à la pêche est du ressort des puissances économiques étrangères mais où les règles javanaises de comportement qui mettent l'accent sur l'équité, l'impartialité et le "partage des chances" garantissent à ceux qui ont besoin de poisson que quelques prises leur seront attribuées au moment du débarquement (Collier et al., 1979; Kendrick, 1993).

L'importance des règles de partage du produit de la pêche a été récemment démontré dans le village de Pringi, situé dans la partie orientale de Java. Kendrick (1993:50) fait remarquer que :

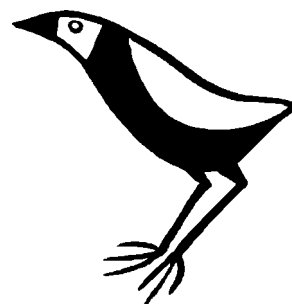
... Les institutions locales les plus influentes en matière de pêche ne décident pas de la limitation de l'accès aux ressources halieutiques mais assurent le partage du produit de la pêche, après débarquement. C'est peut-être en raison de l'incapacité à limiter l'accès aux ressources de la baie que le lieu de contrôle a été déplacé vers la terre où des autorités locales influentes sont chargées de la redistribution du produit de la pêche.

La plupart des petits pêcheurs n'ont pas les moyens d'acheter des engins de pêche onéreux tels que senne de plage ou de haute mer; ils doivent donc y renoncer. Les personnes chargées de la redistribution ont donc pour souci l'équité et l'impartialité. L'accès est libre mais ceux qui sont chargés de la distribution...

exigent que tout le monde puisse avoir une part lorsque la pêche a été bonne.

Kendrick (1993) définit trois mécanismes distincts pour la distribution des produits de la pêche :

- a) le système de partage,
- b) l'utilisation de membres d'équipage supplémentaires recrutés à titre temporaire, et
- c) des moyens acceptables de "prendre" du poisson avant qu'il n'arrive à la criée.



Seules les sennes de haute mer et de plage (appartenant à l'élite économique qui les exploite) font l'objet de règles de partage importantes. Il est significatif que les propriétaires de ces engins de pêche soient rarement des Javanais alors que les membres d'équipage le sont. Ceci démontre une fois encore la nécessité d'octroyer aux populations locales des droits d'accès primaires à une ressource locale.

En outre, ces engins capturent en quantités relativement importantes des poissons pélagiques de petites tailles évoluant en banc qu'il est plus facile de distribuer que d'autres espèces; de plus, ces deux types d'engins nécessitent la présence d'un grand nombre de pêcheurs. Dix à 30 pour cent environ des quantités de poissons capturés à la senne sont ainsi redistribués.

Les systèmes de partage peuvent faire intervenir diverses catégories de personnes et s'appliquer sur une vaste zone géographique comme c'est le cas sur l'atoll Ulithi (États fédérés de Micronésie). Dans ces îles, des espèces aussi précieuses que les tortues sont offertes au grand chef qui les tue et les distribue selon des critères très précis.

Sur l'île de Mogmog, certains morceaux sont donnés aux femmes qui séjournent dans la case réservée aux "femmes impures". Elles distribuent ce dont elles n'ont pas besoin aux femmes vivant sur d'autres îles et aux chefs issus des deux plus grandes lignées de l'île de Mogmog qui, à leur tour, en distribuent aux chefs issus de lignées moins renommées (Ushijima, 1982).

Sur l'atoll d'Ulithi, les femmes ont également des droits en matière de partage car, bien que les pirogues appartiennent à une lignée toute entière, elles ont la charge de leur surveillance.

Ceci tient au fait que les coques de ces pirogues sont fabriquées à partir de troncs d'acajou importés de l'île de Yap contre des tissus fabriqués par des femmes d'Ulithi. En outre, comme la résidence choisie après le mariage est celle du mari, les femmes sont dispersées à travers les divers matrilignages de l'île. En conséquence, le système de partage des aliments atteint toutes les parties de l'atoll Ulithi (Ushijima, 1982).

Le poisson fait également l'objet de troc entre les insulaires de l'atoll d'Ulithi. Par exemple, l'île de Falalap, qui bénéficie d'un environnement privilégié, approvisionne le reste d'Ulithi en taros, en fruits à pain, en patates douces et en bananes.

Cependant, Falalap manque de zones de pêche et doit donc recevoir son poisson des autres îles. Par opposition, les zones de pêche sont très nombreuses sur les îles du district de Mangejang où, en revanche, il est impossible de faire pousser des légumes en raison de l'absence de lentilles d'eau douce.

Ainsi, Falalap échange avec Mangejang des légumes contre du poisson (Ushijima, 1982), élargissant ainsi les limites sociales de la zone de pêche.



CONCLUSIONS

Il faut bien comprendre que, dans tout système de gestion des ressources, les limites les plus importantes sont un reflet des relations sociales reconnues dans un espace physique.

Il est par conséquent essentiel de définir non seulement des limites physiques et biologiques, mais aussi toutes les limites sociales de tous les groupes intervenant dans un système de pêche.

En outre, les écosystèmes de la zone côtière étant étroitement liés à ceux de l'environnement terrestre côtier, les limites physiques et biologiques ne sont pas immuables; elles évoluent toujours et, par

conséquent, ne se prêtent pas à des définitions précises et permanentes. L'appréciation de ce lien écologique dynamique entre la terre et l'océan transparaît clairement dans la notion de gestion de la "propriété" insulaire.

Dans un même ordre d'idée, les limites économiques des systèmes ne sont pas immuables, en particulier en ces temps modernes. Les systèmes de pêche locaux sont aujourd'hui de plus en plus liés à l'économie mondiale, aux marchés des pays industrialisés, orientés vers les services qui dictent l'effort de pêche et les espèces à cibler à des systèmes locaux très éloignés.

Les exemples sont légion : la demande des consommateurs de Hong Kong, en particulier, alimente le commerce local et néfaste de poissons vivants capturés sur un grand nombre de récifs coralliens de l'ensemble du bassin Asie-Pacifique (Johannes & Riepen, 1995).

Il n'est probablement pas nécessaire de fixer des limites physiques et sociales strictes lorsque la pression sur les ressources reste modérée et que la population est faible. Mais avec l'augmentation de cette pression, des limites plus strictes doivent être fermement établies.

C'est ainsi qu'il faut comprendre, comme c'est le cas dans certaines régions des Îles Salomon (Ruttley, 1995), "les revendications par anticipation", qui s'ajoutent à la prise de conscience de l'accroissement de la valeur marchande des ressources. D'autres études pourraient également démontrer que ces revendications par anticipation peuvent être confirmées d'un point de vue historique par les "droits des ancêtres".

J'ai essayé de montrer que la définition de limites précises peut être excessivement complexe dans un contexte non occidental, comme celui du bassin Asie-Pacifique.

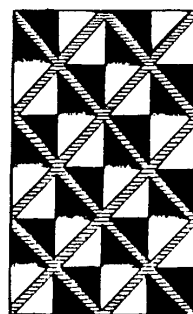
En s'attachant à l'espace océanique effectivement défini et régi localement à des fins pragmatiques présentes, nous courons le risque de ne pas tenir compte du cadre culturel plus vaste qui fait une place au royaume des ancêtres, comme dans les discussions sur le détroit de Torres. Dans ce contexte les "revendications par anticipation", comme celles qui sont formulées aux Îles Salomon, sont tout à fait valables.

Du fait de la nature même de l'écologie marine dans les zones côtières tropicales, des relations sociales complexes, de la multiplicité des intervenants et de la pression de forces extérieures, les limites devront être souples et donc évoluer avec le temps afin de continuer de s'adapter à des situations données.

Elles devront être opérationnelles afin de permettre la gestion des systèmes de pêche existants et adaptables en fonction de l'évolution du système de pêche.

BIBLIOGRAPHIE

- AKIMICHI, T. (1978). The ecological aspect of Lau (Solomon Islands) ethnoichthyology. *The Journal of the Polynesian Society* 87(4): 301–326.
- AKIMICHI, T. & K. RUDDLE. (1984). The historical development of territorial rights and fishery regulations in Okinawan inshore waters. **In:** *Maritime institutions in the Western Pacific*. Eds. K. Ruddle & T. Akimichi. National Museum of Ethnology, Osaka. 37–38.
- ALLEN, C.H. (1957). Customary land tenure in the British Solomon Islands Protectorate. Report of the British Solomon Islands Special Land Commission. Western Pacific High Commission, Honiara.
- CARRIER, J.G. (1981). Ownership of productive resources on Ponam Island, Manus Province. *Journal de la Société des Océanistes* 72–73: 205–217.
- CARRIER, J.G. & A.H. CARRIER. (1983). Profitless property: marine ownership and access to wealth on Ponam Island, Manus Province. *Ethnology* 22: 133–151.
- CARRIER, J.G. & A.H. CARRIER. (1989). Marine tenure and economic reward on Ponam Island, Manus Province. **In:** *A Sea of Small Boats*. Ed. J.C. Cordell. Cultural Survival, Cambridge, Mass. 94–120.
- CIRIACY-WANTRUP, S.V. & R.C. BISHOP. (1975). 'Common property' as a concept in natural resource policy. *Natural Resources Journal* 15: 713–727.
- COLLENSON, K. (n.d.). A report on the customary reef survey around the Solomon Islands (unpub. ms.).
- COLLIER, W.L., H. HADIKOESWORO & M. MALINGREAU. (1979). Economic development and shared poverty among Javanese sea fishermen. **In:** *Economics of aquaculture, sea-fishing and coastal resource use in Asia*. Eds. A.R. Librero & W.L. Collier. Proceedings of the 2nd Biennial Meeting of the Agricultural Economics Society of Southeast Asia, 3–6 Nov. 1977, Tigbauan, Iloilo, Philippines. Agricultural Development Council and Philippine Council for Agriculture and Resources Research, Bangkok and Los Baños. 218–236.
- DAVIS, S. (1984). Aboriginal claims to coastal waters in North-Eastern Arnhem Land, Northern Australia. **In:** *Maritime institutions in the Western Pacific*. Eds. K. Ruddle & T. Akimichi. National Museum of Ethnology, Osaka. 231–251.
- HVIDING, E. (1990). Keeping the sea: aspects of marine tenure in Marovo Lagoon, Solomon Islands. **In:** *Traditional marine resource management in the Pacific Basin: an anthology*. Eds. K. Ruddle & R.E. Johannes. ROSTSEA-UNESCO, Jakarta. 7–44.
- JOHANNES, R.E. & M. RIEPEN. (1995). Environmental, economic, and social implications of the live reef fish trade in Asia and the Western Pacific. The Nature Conservancy, Honolulu.
- KENDRICK, A. (1993). Access and distribution: two aspects of changing local marine resource management institutions in a Javanese fishery. *Maritime Anthropological Studies* 6 (1–2): 38–58.
- LINGENFELTER, S.G. (1975). Yap: political leadership and culture change in an island society. The University Press of Hawaii, Honolulu.
- MELLER, N. & R.H. HOROWITZ (1987). Hawaii: themes in land monopoly. **In:** *Land Tenure in the Pacific*. Ed. R. Crocombe. University of the South Pacific, Suva. 25–44.
- OSTROM, E. (1990). *Governing the Commons: the evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press, Cambridge.
- OSTROM, E. (1992). *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*. Institute for Contemporary Studies, San Francisco.
- RAVUVU, A. D. (1983). *The Fijian way of life*. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva.

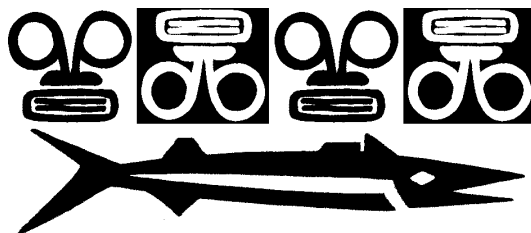


RUDDLE, K. (1988). Social principles underlying traditional inshore fisheries management systems in the Pacific Basin. *Marine Resource Economics* 5(4): 351–363.

RUDDLE, K. (1993). External forces and change in traditional community-based fishery management systems in the Asia-Pacific region. *Maritime Anthropological Studies* 6(1–2): 1–37.

RUDDLE, K. (1994). A guide to the literature on traditional community-based fishery management in the Asia-Pacific tropics. Fisheries Circular No. 869. FAO, Rome.

- RUDDLE, K. & T. AKIMICHI. (1984). Introduction. **In:** Maritime Institutions in the Western Pacific. Eds. K. Ruddle & T. Akimichi. *Senri Ethnological Studies*, 17. National Museum of Ethnology, Osaka. 1–10
- RUTTLEY, H.L. (1987). Analysis of replies to a questionnaire on customary fishing rights in the Solomon Islands. Fisheries Law Advisory Programme, Western Pacific and South China Sea Region TCP/SOI/6601 (A) FL/WPSCS/87/16. FAO, Rome.
- SCHNEIDER, D. (1974). Depopulation in the Yap *tabinaw*. **In:** Social organization and applications in anthropology—essays in honor of Lauriston Sharp. Ed. R.J. Smith. Cornell University Press, Ithaca. 94–113.
- SCHUG, D. M. (1995a). The marine realm and sense of place among Papua New Guinean communities of the Torres Strait. Ph.D. diss., Department of Geography, University of Hawaii, Honolulu.
- SCHUG, D. M. (1995b). The marine realm and the Papua New Guinean inhabitants of the Torres Strait. *Traditional Marine Resource Management and Knowledge* 5: 16–23.
- TEIWAKI, R. (1988). Management of marine resources in Kiribati. Atoll Research Unit and Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva.
- USHIJIMA, I. (1982) The control of reefs and lagoon: Some aspects of the political structure of Ulithi Atoll. **In:** Islanders and Their World: a Report of Cultural Anthropological Research in the Caroline Islands of Micronesia in 1980–81. Ed. M. Aoyagi. St. Paul's (Rikkyo) University, Tokyo. 35–75.



Séminaire sur la gestion des ressources côtières organisé par la CPS

par Tim Adams

Un séminaire sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud s'est déroulé pendant deux semaines, du 26 juin au 7 juillet 1995, au siège de la CPS. Destiné principalement aux responsables de la gestion publique des pêches et des ressources marines des États et territoires membres de la CPS, il offrait aussi la possibilité à des spécialistes de nombreuses autres parties du monde de faire le point de la situation dans ce domaine. La gestion des pêches sur les récifs coralliens, surtout celle des invertébrés, est un sujet qui prête à controverse en ce moment.

La finalité du séminaire était de donner aux personnes chargées de la gestion publique des pêches une vision plus nette des possibilités qui se présentent actuellement ainsi que des avantages et des inconvénients que comportent les divers outils de gestion qui

sont mis à leur disposition. Ainsi, d'aucuns soutiennent fermement la création de zones marines protégées pour pérenniser le rendement des zones de pêche en eaux limitrophes, tandis que d'autres prétendent que des quotas individuels cessibles sont la panacée. Quelles mesures conviennent le mieux aux structures sociales et aux ressources halieutiques des îles du Pacifique ?

Le séminaire a été organisé par la CPS dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières, financé par le Royaume-Uni, tandis que les frais de participation des représentants océaniques étaient pris en charge au titre du projet régional de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux du PNUD, administré conjointement par la CPS et l'Agence des pêches du Forum (FFA).

La participation des autres spécialistes présents à ce séminaire a été prise en charge par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et le gouvernement français, par l'entremise de la CPS, qui remercie également toutes les organisations et tous les particuliers qui ont assisté au séminaire à leurs propres frais. En fin de compte, plus de cent personnes ont assisté au séminaire pendant les deux semaines et y ont présenté plus d'une centaine de communications inédites.

Si les organisateurs ne peuvent prétendre que le séminaire a atteint l'objectif final, qui serait de dissiper tous les doutes quant aux genres de mesures de gestion qui doivent être appliquées aux différentes formes de pêche pratiquées en Océanie, il n'en a pas moins constitué une expérience utile pour tous les participants.

La quantité d'information présentée a été nettement plus importante qu'on ne l'avait prévu au départ, et les débats ont toujours été animés, encore qu'il eût presque fallu tenir un atelier supplémentaire pour dégager des conclusions définitives des divers sujets abordés.

Le séminaire a cependant réussi à réunir la nouvelle génération de responsables océaniens de la gestion des pêches, afin qu'ils puissent comparer leur expérience et évaluer les mérites relatifs des idées formulées par divers experts. Ces résultats exerceront une grande influence sur l'orientation future de la recherche et du développement, en matière de gestion des pêches dans la région.

La CPS a pu entendre les avis exprimés par ses États et territoires membres, tant au plan national que régional, et sait à présent mieux dans quels secteurs concentrer ses conseils en matière de gestion pêches.

Il y aura un tirage limité des documents qui ont été présentés lors du séminaire avec un minimum de travail de mise en page, sous forme de recueils de manuscrits destiné aux bibliothèques de dépôt figurant sur la liste de la CPS.

Les exposés-cadres portant sur chaque option de gestion figurant à l'ordre du jour seront révisés, publiés dans un volume un peu moins épais et diffusés plus largement; ils devraient être mis sous presse avant Noël. Les participants au séminaire n'étaient pas censés arrêter officiellement des priorités concernant les mesures à prendre au plan régional, mais un certain nombre de points soulevés en cours de réunion ont été entérinés lors de la dernière séance.

1. Un réseau de spécialistes sur la pêche de poissons vivants destinés à l'exportation (notamment les poissons servant à des fins alimentaires et les organismes destinés aux aquariums) sera créé dans le cadre du projet d'information halieutique de la CPS et donnera lieu à la publication d'un bulletin. Bob Johannes et le responsable de la CPS collaboreront à l'édition du premier numéro.

2. L'évaluation pratique du pourcentage du stock pouvant être exploité de façon durable est l'un des secteurs prioritaires de la recherche menée à l'appui d'une meilleure gestion de la pêche de serranidés vivants destinés à l'exportation.
3. Il est vraisemblable que certains récifs et, partant, les pêches qui s'y pratiquent, dépendent pour le recrutement et le repeuplement de larves provenant d'autres récifs éloignés. Il faut donc évaluer l'importance des différents sites de recrutement et de production de larves à l'échelle régionale.
4. La recherche a besoin, en priorité, de l'élaboration de techniques d'évaluation rapide permettant d'estimer le potentiel et l'état des stocks côtiers en général. Les principaux besoins sont :
 - a) l'évaluation élémentaire de la superficie des zones de pêche ("habitat convenable" ou "biotope") des différentes espèces dans chaque île du Pacifique;
 - b) la collecte de données existantes ou nouvelles sur les taux de prise et le rendement de différentes espèces, selon qu'elles sont soumises à différents degrés d'intensité de pêche, au moyen d'engins différents, dans des zones différentes, afin d'améliorer l'information de base sur la façon dont les stocks réagissent à l'exploitation.
5. Toutes les introductions et tous les transferts d'espèces marines à destination et en provenance des îles du Pacifique doivent obéir aux directives acceptées par les États et territoires membres de la CPS lors de la conférence technique régionale sur les pêches qui s'est tenue en 1994, adoptées par la trente-quatrième Conférence du Pacifique Sud (directives disponibles auprès de la CPS). Dans tous les cas, la précaution doit guider les décisions, et il doit incomber à celui qui introduit l'espèce de prendre à sa charge toutes les dépenses effectuées par les autorités nationales pour arriver à une décision relative à l'introduction, que celle-ci soit favorable ou non.
6. Pour les activités de pêche axées principalement sur l'exportation, notamment celles de trocas et d'holothuries, il faut une source d'information exhaustive et actualisée sur la situation actuelle et prévisionnelle des marchés, plus particulièrement en Extrême-Orient et en Asie du sud-est. Ce commerce semble être trop peu important pour que les organismes internationaux y consacrent beaucoup d'efforts, mais il est primordial pour bon nombre de petits États et Territoires du Pacifique et, partant, pour les organismes régionaux.
7. Il est nécessaire qu'une organisation régionale envisage de tenir un registre des exploitants et négociants internationaux qui s'occupent de l'exportation de produits de la mer des îles du

Pacifique, afin d'améliorer la capacité des responsables de la gestion publique des ressources halieutiques à évaluer à quelles entreprises pratiquant la pêche côtière commerciale ils peuvent faire confiance pour ce qui est du respect de leurs engagements.

8. Il faut envisager la possibilité d'élaborer un ensemble de normes régionales de qualité applicables aux produits de la mer, ainsi qu'un plan d'action adapté pour l'introduction de méthodes modernes de contrôle de la qualité des exportations des pays océaniques, notamment l'analyse des risques et les points de contrôle critiques (HACCP) ou un programme de gestion de la qualité (PGQ).

9. La gestion et le développement durables des ressources halieutiques côtières doivent être examinés dans le contexte plus vaste de la gestion en général, de préférence dans le cadre global de la gestion intégrée des ressources côtières. Voici quelques aspects généraux de la gestion dont il faut tenir compte :

- a) la dégradation ou la destruction de l'habitat;
- b) la coordination et la collaboration avec d'autres intervenants (notamment les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés villageoises);
- c) le rôle important que jouent les femmes dans le secteur de la pêche côtière dans les îles du Pacifique impose donc qu'on évalue les prises qu'elles réalisent, qu'il soit tenu compte de leur influence socio-économique et que l'on tire parti de leurs con-

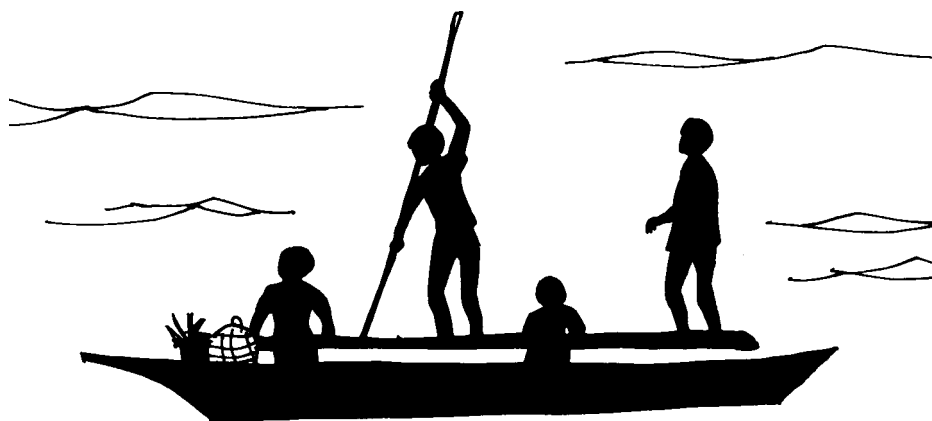
naissances et de leur potentiel à prendre des décisions au niveau villageois;

d) les principes de gestion concertée et de gouvernance.

10. Les responsables océaniques de la gestion des pêches doivent toujours envisager la possibilité de recourir à l'interdiction complète dans leur arsenal d'outils de gestion, lorsque par exemple une mesure préventive peut empêcher à temps des pêcheurs d'investir dans du matériel. Voici quelques exemples d'interdiction :

- a) interdiction d'utiliser tout type d'appareil respiratoire sous-marin pour certains types de pêche;
- b) interdiction de méthodes de pêche qui endommagent l'environnement ou réduisent sa capacité à supporter l'exploitation;
- c) interdiction de certains types de pêche commerciale axés sur l'exportation, en particulier ceux qui ciblent les mêmes espèces que la pêche de subsistance locale. La pêche de subsistance locale et la réalisation de recettes en devises étrangères grâce à l'utilisation sans prélèvement de ressources, peuvent représenter une meilleure solution économique au plan national.

Les agents du projet de gestion intégrée des ressources côtières de la CPS tiennent à remercier tous ceux qui ont participé au séminaire et expriment en particulier leur gratitude aux participants venus d'autres régions insulaires tropicales, notamment des Caraïbes et des Maldives.



RESSOURCES MARINES ET TRADITIONS

Échos des organisations



Palau Conservation Society

Cette association de sauvegarde de Palau, la première organisation non gouvernementale du pays, a été créée afin d'œuvrer avec les communautés à la protection d'un milieu naturel qui reste sans égal dans le monde. Elle souhaite perpétuer l'éthique traditionnelle en matière de préservation de l'environnement, dans l'intérêt économique et social des générations présentes et à venir d'habitants de l'archipel, et pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de ses visiteurs.

Le premier projet de l'association sera une campagne de sensibilisation du public, d'une durée d'un an, en collaboration avec le Centre de préservation des milieux tropicaux de RARE, une ONG des États-Unis d'Amérique.

Pour tout renseignement : *The Palau Conservation Society*, P.O. Box 1197, Koror State (République de Palau) 96940.

ReefKeeper International

Cet organisme est actuellement engagé dans la mise en place d'un réseau consacré à la préservation des récifs de corail, le *ReefKeeper Network*, défini comme étant :

- un médium d'information sur la préservation des récifs coralliens;
- un mécanisme de promotion et de synchronisation des interventions menées à la base pour défendre ces récifs par des groupes autonomes, des clubs de plongée, des associations de défense de l'environnement, des clubs de pêche sportive et des associations de citoyens;
- le volet de vulgarisation de *ReefKeeper International* (le programme compréhensif de protection des récifs de corail mis en œuvre par *American Littoral Society* grâce à un travail d'analyse des politiques, des campagnes de sensibilisation, des actions de revendication et l'organisation des forces sur le terrain), mis en

œuvre pour rendre à la nation entière le pouvoir d'intervenir en faveur de la préservation de ces récifs et la mobiliser.

En tant que membre du réseau, un groupe local doit :

- désigner un de ses participants comme correspondant *ReefKeeper* chargé de la réception des publications, de leur rediffusion et de la mise en place des actions du groupe,
- débattre des résolutions concernant les questions d'actualité soumises par *Reef-Keeper International* et voter quant à leur adoption,
- faire circuler parmi ses membres, une fois approuvées, les pétitions que lui a adressées *ReefKeeper International*,
- faire circuler au cours de ses réunions, une fois approuvés, les communiqués de presse que lui a adressés *ReefKeeper International*,

- mener des campagnes, une fois qu'elles ont été approuvées, par courrier et par téléphone en utilisant les fiches d'information sur les questions d'actualité et les guides de campagne fournis par *Reef-Keeper International*.

Pour tout renseignement : Alexander Stone, Executive Director, ReefKeeper International, Suite 162, 2809 Bird Avenue, Miami FL 33133 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-305) 358 4600, télécopieur : (1-305) 358 3030.

Vivre sur le littoral (Australie)

Les pouvoirs publics australiens ont lancé un programme d'action baptisé "*Living on the Coast*" (Vivre sur le littoral) à l'intention des populations locales.

Son principe de base est de s'assurer que les activités qu'accueillent les zones côtières du pays sont viables du point de vue écologique, et de mettre l'accent sur la concertation entre les divers groupes qui utilisent à un titre ou à un autre le littoral, dont les pouvoirs publics fédéraux, les gouvernements des États, les municipalités, le secteur économique et industriel et le public.

Volet majeur de cette action, "*Coastcare*" est un programme à visées locales devant mettre à la disposition des résidents, des acteurs économiques et des groupes d'intérêt locaux les moyens et ressources requises pour une participation active à la gestion de leur segment de littoral.

On compte au nombre des interventions prévues sous l'égide de "*Coastcare*" des aménagements de protection, la remise en état de zones sensibles, l'inventaire du patrimoine naturel et culturel, la surveillance des milieux littoraux et la mise en oeuvre de plans de gestion.

Autres éléments du projet : le renforcement des compétences des spécialistes de la gestion côtière et les actions de formation, la mise en place d'un atlas informatisé des zones littorales australiennes pour surveiller et limiter la pollution marine, l'amélioration des aménagements côtiers par l'intégration de la planification au niveau local, et la promotion de la participation des populations autochtones à la gestion des zones côtières.

Pour tout renseignement : Jackie ADLER, Ministry of Planning, 469 Wellington Street, Perth WA 6000 (Australie). Télécopieur : (61) 9 264 7527; [e-mail : cgeja@jcu.edu.au].



“ REEF ” : Une fondation contre l'écotoxicité

Le Sommet de la terre, tenu à Rio en 1992, avait mis en évidence le besoin d'atteindre les populations établies sur les zones littorales de l'ensemble de la planète, en particulier dans les pays en développement. Un outil a alors vu le jour, baptisé “REEF” (*Remedial Ecotoxicological Expeditions Fund* — Fonds pour les expéditions de lutte contre les phénomènes écotoxicologiques), constitué officiellement en 1994 en société indépendante à but charitable et non lucratif.

Était ainsi lancé le premier “navire de travail” ayant pour vocation d'entreprendre des recherches, de proposer des ateliers et d'éduquer les populations en sillonnant régulièrement les océans, pour faire face à la situation de crise que connaissent les zones littorales. “REEF” est un exemple unique en son genre.

Doté du statut officiel d'ONG par les Nations unies en 1994, “REEF” a pu prendre une part active aux travaux de la première conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits pays insulaires, à la Barbade.

En 1995, “REEF” a été accrédité officiellement auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), administré conjointement par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. “REEF” (USA), branche américaine, est récemment devenu une société charitable et à but non lucratif.

Pour tout renseignement : Thomas I. JANOSSY, “REEF” (Canada). Téléphone : (1-416) 5984729; télécopieur : (1-416) 5999540; [e-mail : axk@atina.mrc.ar]

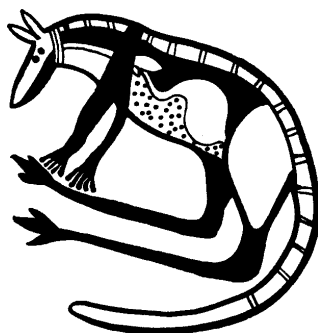
Le Centre de gestion des zones côtières (Pays-Bas)

Les autorités néerlandaises viennent de mettre en place un centre de gestion des zones côtières (*Coastal Zone Management Centre*), à la suite de la Conférence mondiale sur les zones côtières qui a eu lieu en 1993 dans ce pays.

Fondés sur le programme *Action 21* de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, les objectifs de ce centre de gestion sont en partie les suivants :

- stimuler, organiser et animer les actions et les interventions menées par les Pays-Bas en vue de l'élaboration de programmes de gestion des zones côtières dans des pays tiers;
- aider à la formulation et au perfectionnement des notions, méthodes et outils requis dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières;
- mettre sur pied et coordonner des programmes de formation;
- concourir à l'extension de la “Méthode commune d'évaluation de la vulnérabilité des zones côtières aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer”; faciliter et coordonner sa mise en oeuvre dans les pays de faible altitude.

Pour tout renseignement : *Coastal Zone Management Centre*, P.O. Box 20907, 2500 EX Den Haag (Pays-Bas)
Tél. : (31-70) 311 4311, télécopieur : (31-70) 311 4380.



RESSOURCES MARINES
ET TRADITIONS

PUBLICATIONS
RÉCENTES



Les limites des capacités
des coopératives de pêcheurs : développement
communautaire et exode rural à Hokkaido (Japon)

G. BARRETT & T. OKUDAIRA. (1995). *The limits of fisheries cooperatives? Community development and rural depopulation in Hokkaido, Japan. Economic and Industrial Democracy* n° 16 : 202 - 232.

Cet article étudie les relations croisées qui existent entre l'exode rural, le déclin sur le long terme des ressources disponibles et l'organisation en coopératives d'une des communautés de pêcheurs d'Hokkaido. À la différence d'autres communautés du même type qui existent au Japon, les trois coopératives en question ne disposent pas de plan d'action coordonné pour faire face à la situation de crise et de déclin.

Le protectionnisme des groupements de pêcheurs et leur rigidité d'organisation se combinent pour limiter les capacités des coopératives à répondre aux be-

soins des communautés locales par une démarche consensuelle et collective. Les auteurs avancent que l'indivisibilité de la coopérative et l'iniquité confirmée de la distribution des ressources dans le cadre de l'évolution récente du secteur de la mariculture des algues ont entraîné des divisions au sein des communautés, divisions perçues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, comme faisant obstacle à une stratégie de réaménagement axée sur ces communautés.

Coordonnées d'un des auteurs : Dr Gene Barrett, Department of Sociology, Saint Mary's University, Halifax, Nova Scotia (Canada).

La cogestion dans le secteur
de la pêche en mer : la situation du Japon.

C.P. LIM, Y. MATSUDA & Y. SHIGEMI. (1995). *Co-management in Marine Fisheries : the Japanese Experience. Coastal Management* n° 23 : 195-221.

Se fondant sur une étude de cas, les auteurs affirment que l'engagement actif et substantiel des pêcheurs représentés par une coopérative (de type associatif) forme la pierre angulaire de la gestion des pêches "à la japonaise", appuyée par des subventions financières et des concours techniques de poids provenant des autorités nationales, *préfecturales* et municipales.

La pérennité du système s'explique par l'attitude des pêcheurs qui évitent tout différend et acceptent les règlements en vigueur, et par les valeurs culturelles

qui sont les leurs. Toutefois, l'avenir de la coopérative et de la communauté dans son ensemble est menacé par le déclin démographique et la difficulté qu'il y a à trouver des successeurs pour reprendre les unités de pêche. Ces problèmes affecteront vraisemblablement les résultats d'exploitation déjà médiocres, à moins que ne soit maintenu le soutien apporté par les pouvoirs publics.

Coordonnées d'un des auteurs : Christina P. Lim, Faculty of Fisheries, Kagoshima University, 4-50 20 Shimoarata, Kagoshima-shi 890 (Japon).

Incidences écologiques, économiques et sociales de l'exportation des poissons vivants en Asie et dans le Pacifique occidental

R.E. JOHANNES & M. RIEPEN. (1995). *Environmental, economic and social implications of the live-fish trade in Asia and in the Western Pacific*. Éditeurs : *The Nature Conservancy* et l'Agence des Pêches du Forum du Pacifique Sud. 82p.

La gravité et l'étendue des dégâts déjà causés par le commerce des poissons vivants à certaines des ressources marines les plus exceptionnelles qui soient inquiètent suffisamment *The Nature Conservancy* et l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud pour avoir justifié cette étude.

R. Johannes, spécialiste de l'écologie des récifs coralliens et M. Riepen, spécialiste de l'économie halieutique, dressent un bilan économique et procèdent à une analyse du marché avant de se pencher sur une série de problèmes et de sujets d'inquiétude liés à ce type d'exploitation.

Ils étudient également les moyens de fonder cette activité sur des bases pérennes tant du point de vue écologique qu'économique, et évaluent les potentialités qui sont celles des pays océaniques pour satisfaire la demande à l'exportation, tout en réduisant les effets indésirables.

Les auteurs ne manquent pas de relever la difficulté qu'il y a à entreprendre un travail de ce genre, à savoir au premier chef le caractère illicite de cette exploitation et le manque cruel de statistiques et autres informations. D'après eux, "bien qu'elles soient incomplètes, les données recueillies peignent une image alarmante de l'importance et des effets de ces opérations commerciales".

Cette étude a mobilisé, à juste titre, l'attention de nombreux médias. Les auteurs prévoient d'affiner et compléter leur travaux sur ce sujet au cours des années qui viennent.

Merci de bien vouloir répondre sans hésiter à l'appel à informations lancé par R. Johannes (p. 27 de l'ouvrage).

Un exemplaire du rapport peut être obtenu à l'adresse suivante : *The Nature Conservancy*, 116 Smith St., Honolulu, Hawaii 96817, USA.

Les droits de propriété dans leur contexte sociologique et écologique : Études de cas et applications

S. HANNA ET M. MUNASINGHE. (1995). *Property rights and the environmental, social and ecological issues* (164 p.) et *Property rights in a social and ecological context; case studies and design applications* (206 p.). Stockholm & Washington DC. Éditeurs : *The Beijer International Institute of Ecological Economics* et la Banque mondiale.

Ces deux ouvrages qui vont de pair concernent, comme il est précisé dans le chapitre d'introduction, la dimension institutionnelle de la notion de viabilité écologique. Les interactions de l'être humain avec son environnement passent par des systèmes de droits de propriété adossés à des contextes sociaux, politiques et culturels donnés. Les effets de ces interactions sur le milieu naturel et ses ressources sont à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Il est de plus en plus évident que bien que les politiques économiques nationales et internationales ne tiennent souvent pas compte de l'environnement, le développement économique dépend en fin de compte des structures qui sont en mesure de protéger et main-

tenir la capacité biologique et la résilience du milieu naturel. La connaissance de systèmes qui revêtent une importance aussi particulière que celle des régimes de droits de propriété et de leur fonctionnement par rapport à l'être humain et à l'utilisation qu'il fait du milieu naturel, est essentielle à la conception et la mise en oeuvre de mécanismes efficaces de protection de l'environnement.

Dans le second volume, trois articles consacrés à la pêche en mer intéressent directement les lecteurs de ce bulletin d'information. Deux d'entre eux traitent des connaissances des populations locales et le dernier de la gestion des ressources. Leurs résumés apparaissent in extenso ci-dessous, avec l'autorisation des auteurs.

- Apprendre en pêchant : science pratique et pratique scientifique (*Learning by fishing: Practical science and scientific practice*) (Gisli Palsson)

Les spécialistes de la gestion des ressources partent souvent du principe que le savoir accumulé par les patrons de pêche après des années passées en mer est relativement peu utile. Des études récentes indiquent cependant que les connaissances acquises sur le tas, au cours des opérations de pêche, jouent un rôle fondamental. Ce chapitre examine, en se référant plus particulièrement à la situation de l'Islande, en quoi le savoir des pêcheurs se distingue de celui des biologistes, et dans quelle mesure il pourrait être plus systématiquement intégré dans le processus de gestion des ressources, afin d'en assurer la résilience et la pérennité.

- Le rôle du savoir corroboré des populations locales dans la restitution des droits de pêche : le cas des Maoris de Nouvelle Zélande (*The role of validated local knowledge in the restoration of fishery property rights: The example of the New Zealand maori*) (Kenneth Ruddle)

Les connaissances qu'ont les populations locales des ressources et du milieu naturels, si elles sont méthodiquement documentées et corroborées, peuvent apporter des preuves convaincantes quant aux droits de propriété traditionnels reconnus par le droit coutumier. Comme l'a montré le cas des Maoris en Nouvelle-Zélande, les savoirs locaux de ce type sont con-

sidérés comme admissibles en tant que preuve testimoniale dans le cadre du processus de restauration de droits autrefois usurpés. La méthodologie employée, simple et tenant compte de l'environnement socioculturel, intéresse également directement la codification et l'inscription des droits existants et du droit coutumier dans un système de droit écrit, dans divers contextes socioculturels. Une telle procédure est déjà engagée dans plusieurs pays du bassin du Pacifique, et pourrait devenir un modèle utilement applicable à d'autres parties du monde.

- Décentralisation de la gouvernance des ressources en langouste dans les îles du nord-ouest de l'archipel des Hawaii (*Distributed governance in the northwestern Hawaiian Islands lobster fishery*) (Ralph E. Townsend & Samuel G. Pooley)

Cet article examine les démarches de gestion novatrices appliquées à la gouvernance des ressources en langouste des îles du nord-ouest de l'archipel des Hawaii. Ces nouvelles solutions sont analysées dans le cadre de la gouvernance décentralisée, qui répartit les droits et les responsabilités entre le gouvernement central, le secteur d'exploitation et les communautés locales.

Pour recevoir un exemplaire de ces publications, adressez-vous au : Publications Office, The World Bank, 1818 H St., N.W., Washington D.C. 20433 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-202) 4771 234; télécopieur : (1-202) 477 6391.

Publications et autres ressources documentaires

KELLEHER, G., C. BLEAKLEY & S. WELLS (eds) (1995). *A global representative system of marine protected areas* (Système mondial illustré des zones marines protégées). Quatre tomes. Publication conjointe de Great Barrier Reef Marine Park Authority, de la Banque mondiale et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

Veillez contacter : Département de l'environnement, Banque mondiale, Room S 5-143, 1818 H. St., N.W., Washington, D.C. 20433 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-202) 4731399; télécopieur : (1-202) 477-0568.

MULLER, Y. (1994). *Le droit international et l'aménagement du littoral*. 40 p.

BOELAERT-SUOMINEN, S. & C. CULLINAN. (1994). *Legal and institutional aspects of integrated coastal area management in national legislation* (Aspects juridiques et institutionnels de la gestion intégrée des zones côtières dans les législations nationales). 118 p.

Veillez contacter : Service du droit du développement, Bureau Juridique, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie). Télécopieur : (39-6) 52254408. [e-mail : annick.vanhoutte@fao.org].

(1994). *The International Whaling Commission in the 1990s: problems and prospects* (La Commission baleinière internationale : problèmes et perspectives).

(1994). *The International Whaling Commission and the regulation of consumptive and nonconsumptive uses of small cetaceans: a critical agenda for the 1990s* (La Commission baleinière internationale et la réglementation de l'utilisation des petits cétacés à des fins de consommation alimentaire et non alimentaire : priorités cruciales pour les années 1990).

Veillez contacter : William C. Burns, Director, Pacific Center for International Studies, University Square, Ste. 184, Madison, WI 53715-1042 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-608) 257 6309; télécopieur : (1-608) 257 0417. [e-mail : pcis@ix.netcom].

11 dollars É.-U. Etranger : plus 2 dollars É.-U. pour frais d'envoi.

PAYOYO, P.B. (réd.). (1994). *Ocean Governance and Sustainable Development of the Seas* (La gouvernance des océans et leur développement durable). 369 p.

Veillez contacter : UNIPUB, 4611-F Assembly Drive, Lanham, MD 20706 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-800) 274-4888 ou (1-301) 459-7666; télécopieur : (1-301) 459-0056. e-mail : query@kraus.com 50 dollars É.-U. plus frais d'envoi.

Ocean News. *Elsevier Permagon Marine Sciences Newsletter* (Bulletin Elsevier-Permagon des Sciences de la mer). Publié chaque semestre par Elsevier Science Ltd. Gratuit.

Veillez contacter : Sue Cloke, Managing editor, Ocean News, The Boulevard, Langford Lane, Kidlington, Oxford OX5 1GB (Royaume Uni). Tél : (44-1) 865 843 591; télécopieur : (44 - 1) 865 843 952. e-mail : s.cloke@elsevier.co.uk

PULEA, Mere. (1994). *Environmental Legislation Review* (Le droit de l'environnement : un tour d'horizon).

MAIAVA, Iosefa & Bureau of Natural Resources and Development. (1994). *The National Environmental Management Strategy for the Republic of Palau* (La stratégie nationale de gestion de l'environnement de la République de Palau).

OTOBED, Demei & Iosefa MAIAVA. (1994). *State of the Environment Report for the Republic of Palau* (Rapport sur l'état de l'environnement de la République de Palau).

WARREN, D. Michael, L. Jan SLIKKERVEER & David BROKENSHA. (1995). *Cultural Dimensions of Development: Indigenous Knowledge Systems* (Dimensions culturelles du développement : les systèmes de connaissances autochtones). Intermediate Technology Publications. 640 p.

Veillez contacter : Women Ink, 777 UN Plaza, New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique). Télécopieur : (1-212) 661 2704.

JONES, T. *Directory of Wetlands of International Importance. Part I: Africa; Part II: Asia and Oceania; Part III: Europe; Part IV: Neotropics and North America* (Répertoire des zones humides d'importance internationale. Tome I : L'Afrique, Tome II : L'Asie et l'Océanie, Tome III : L'Europe, Tome IV : Les néotropiques et l'Amérique du Nord).

Veillez contacter : Island Press, Box 7, Covelo, CA 95428 (États-Unis d'Amérique) - Téléphone : (1-800) 828-1302 ou (1-707) 983-6432; télécopieur : (1-707) 983-

6414. 20 dollars É.-U. par tome, 75 dollars É.-U. pour les quatre.

(1994). *An Economic Assessment of the Republic of Palau* (Évaluation de l'économie de la République de Palau).

Veillez contacter : Bank of Hawaii, Koror Branch, Koror (Palau) 96940.

STERNER, T. *Economic Policies for Sustainable Development* (Les politiques économiques du développement durable).

Veillez contacter : Kluwer Academic Publishers, Order Dept., P.O. Box 358, Accord Station, Hingham, MA 02018-0358 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-617) 871-6600.

KEOHANE, Robert, Michael MCGINNIS & Elinor OSTROM. (1993). *Linking Local and Global Commons* (Le rapprochement des propriétés communes locales et mondiales). Publié par le Séminaire de théorie politique et d'analyses de politiques de l'Université de l'Indiana.

On peut se procurer le compte-rendu de ce séminaire de 1993 aux coordonnées suivantes : télécopieur : (1-812) 855 3150; [e-mail : workshop@indiana.edu].

KNUDSEN, Are J. (1995). *Living With the Commons: Local Institutions for Natural Resource Management* (Vivre avec notre patrimoine commun : institutions locales et gestion des ressources naturelles).

Veillez contacter : CHR, Michelsen Institute, Fantoftvegen 38, N-5036 Frantoft (Norvège). Télécopieur : (47) 5557 4166; [e-mail: cmi@amadeus.no]

WELLS, S., P. HOLTHUS & J. MARAGOS. (1994). *Environmental Guidelines for Reef Coral Harvesting Operations* (Guide de protection du milieu pour l'exploitation des récifs coralliens). 36 p.

Veillez contacter : Programme régional océanien pour l'environnement, P.O. Box 240, Apia (Samoa Occidentale). Téléphone : (685) 21929; télécopieur : (685) 20231.

GRAY, W. (1993). *Coral Reefs and Islands: The Natural History of a Threatened Paradise* (Îles et récifs coralliens : histoire naturelle d'un paradis menacé). David & Charles - Royaume Uni. 192 p.

Veillez contacter : D. and C. PLC, Brunel House, Newton Abbot, Devon TQ12 4PU (Royaume-Uni).

ROLDAN, R.B. & R. F. SIEVERT. (1993). *Coastal Resources Management: a Manual for Government Officials and*

Community Organizers (Gestion des ressources côtières : un manuel à l'intention des pouvoirs publics et des responsables de groupes communautaires). Fisheries Sector Program, Department of Agriculture, Philippines. 40 p.

Veillez contacter : Program Director, Fisheries Sector Program, 2F Estuar Bldg., 880 Quezon Avenue, Quezon City (Philippines). Télécopieur : (63) 987805 ou 978561

Programme des Nations unies pour l'environnement (1993). *Monitoring Coral Reefs for Global Change Reference Methods for Marine Pollution Studies* (Surveillance des récifs coralliens en vue de la mise au point de méthodes de référence pour le suivi des changements à l'échelle planétaire, dans le cadre des études menées sur la pollution marine). N° 61. PNUE/Living Coastal Resources / ANASE / Australian International Development Assistance Bureau / Commission océanographique intergouvernementale / Agence internationale de l'énergie atomique. 72 p.

Veillez contacter : Programme Activity Center for Oceans and Coastal Areas, PNUE, P.O. Box 30552, Nairobi (Kenya).

Bandillo ng Palawan. Palawan. Une lettre d'information mensuelle consacrée au milieu naturel de l'île de Palawan.

Veillez contacter : Bandillo ng Palawan, 369 Rizal Avenue, 5300 Puerto Princesa City, Palawan (Philippines). Téléphone : (63) 2580

Caribbean Technical Cooperation Network in Artisanal Fisheries and Aquaculture (Réseau caraïbe de coopération technique en matière de pêche et aquaculture artisanales). Bulletin d'information publié chaque semestre.

Veillez contacter : Mr Biessar Chakalall, Regional Fisheries Officer, c/o FAO Office, 134-138 Frederick Street, P.O. Box 822, Port of Spain, Trinité et Tobago. Téléphone : (1-809) 625-0467 ou 625-0468; télécopieur : (1-809) 6230995.

Coral Reef Newsletter (Bulletin des récifs coralliens). Préparé par le comité scientifique sur les récifs coralliens de l'Association scientifique du Pacifique et le Laboratoire de science marine de l'Université de Guam, ce bulletin contient des informations sur la préservation des récifs coralliens et les interventions de gestion, les prochaines conférences et colloques, les moyens de recherche et les bourses à la disposition des spécialistes des récifs coralliens, et enfin, sur les publications récentes.

Veillez contacter : Charles Birkeland, Co-editor, Marine Laboratory, University of Guam, UOG Station, Mangilao, Guam, 96923 (États-Unis d'Amérique).

Island Care New Zealand Trust Newsletter (Lettre d'information de Island Care New Zealand Trust).

Veillez contacter : ICNZZ, c/o Centre for Conservation Biology, University of Auckland, Private Bag 92019, Auckland (Nouvelle-Zélande).

Mangrove Action Project Quarterly News (Bulletin d'information sur le projet *Mangrove Action*). Contient des informations d'actualité sur les mangroves du monde entier.

Veillez contacter : The Mangrove Action Project, P.O. Box 1854, Port Angeles, WA 98362-0279 (États-Unis d'Amérique). Télécopieur : (1-206) 632-6122.

NIE News. Publié par le *National Institute of Ecology*, ce bulletin contient des informations sur les questions écologiques, plus spécialement en Inde et en Asie du Sud-Est.

Veillez contacter : Dr P. S. Pathak, Editor, Indian Grassland and Fodder Research Institute, Jhansi 284 003, U.P. (Inde).

Reef Research. Bulletin d'information de la section recherche et surveillance de *Great Barrier Reef Marine Park Authority*. Publiée tous les trois mois.

Veillez contacter : the Editor, Reef Research, GBRMPA, P.O. Box 1379, Townsville QLD 4810 (Australie).

Sanctuary Currents. Bulletin d'information trimestriel du programme de conservation des habitats marins de *Center for Marine Conservation*, qui oeuvre en faveur de la protection des habitats marins exceptionnels et vulnérables.

Veillez contacter : Alison Merow, Habitat Conservation Program, 1725 DeSales St., NW, Washington, DC 20036 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-202) 429-5609.

Tropical Coasts. Lettre d'information semestrielle à l'intention des responsables de l'élaboration de politiques, les chargés de la gestion de l'environnement, les chercheurs et les utilisateurs des ressources; publiée conjointement par le programme de science de la mer du SAREC, le programme régional de prévention et de gestion de la pollution marine dans les mers d'Asie du sud-est (FEM/PNUD/OMI) et Coastal Management Center.

Veillez contacter : The Executive Editor, Tropical Coast, P.O. Box 2502, Quezon City 1165, Metro Manila (Philippines).

Reef Notes. Série publiée par le *Great Barrier Reef Marine Park Authority*, sur des sujets tels que les oiseaux de mer, les cayes coralliennes, les récifs frangeants et les polypes du corail.

Veillez contacter : Great Barrier Reef Marine Park Authority, P.O. Box 1379, Townsville QLD 4810 (Australie).

Save our coral reefs: a coral reef care manual (Sauvons nos récifs coralliens : un manuel sur la protection des récifs coralliens). A pour sujet les récifs coralliens des eaux des Philippines, mais les informations et principes de préservations qui y figurent intéressent tous les récifs de corail, où qu'ils se trouvent. 126 pages, avec couverture en couleur imperméabilisée, et 100 illustrations (dessins et photos).

Veillez contacter : Ocean Voice International Inc., P.O. Box 37026, Ottawa, Ontario K1V 0W0 (Canada). Téléphone : (1-613) 990-8819; télécopieur : (1-613) 521-4205.

International coral reef NGO directory (Répertoire international des ONG s'intéressant aux récifs coralliens). Produit d'une collaboration entre *Greenpeace Pacific* et *Centre for Clean Development*, il contient la liste de 160 ONG oeuvrant dans le monde entier pour la défense des récifs coralliens. 5 dollars É.-U.

Veillez contacter : Center for Clean Development, 1227 West 10th, Eugene, OR 97402 (États-Unis d'Amérique) ou Greenpeace Pacific, Private Mail Bag, Suva (Fidji).

Coastal zone simulation model (Modèle de simulation Zone côtière). Ce modèle de simulation baptisé COSMO fait la démonstration des principales étapes de la conception, de l'analyse et de l'évaluation des plans de gestion des zones côtières. Il s'agit d'un outil interactif permettant aux gestionnaires des zones littorales d'explorer l'impact que pourraient avoir des projets d'aménagement, ainsi que les mesures de protection du milieu et du littoral. Les moyens techniques minimum requis sont les suivants : PC (80386), lecteur de disquette 3"5, haute densité, et MS Windows 3.1. Une disquette de démonstration peut être obtenue sur demande, à titre gracieux. Le prix de la version interactive de COSMO, développée à des fins éducatives, est de 150 dollars É.-U., manuel compris.

Veillez contacter : The Coastal Zone Management Center, P.O. Box 20907, 2500 EX Den Haag (Pays Bas). Téléphone : (31-70) 311-4311; télécopieur : (31-70) 31-4380; [e-mail: beuk@rikz.rws.minenw.nl].

PERNETTA, J. C. & D. L. ELDER. (1993). *Cross-sectoral-integrated Coastal Area Planning (CICAP): Guidelines and Principles for Coastal Area Development* (Planification intersectorielle et intégrée des zones côtières : guide et principes de développement des zones côtières). Rapport Préservation et développement des zones marines. UICN, Gland, Suisse. vii + 63 p.

Veillez contacter : UICN, Programme zones marines et côtières, rue Mauverney 28, 1196 Gland (Suisse). Téléphone : (41-22) 999-0001; télécopieur : (44-22) 999-0002; [e-mail: mail@hq.iucn.ch].

Nouvelle revue spécialisée

The Journal of Coastal Conservation

Rédaction :

Rédacteurs en chef : F. van der Meulen, Amsterdam (écologie des sites); R. Paskoff, Lyon (géomorphologie).

Directeur de publication : V. Noest, Uppsala.

Chargé des comptes-rendus d'ouvrages : P. Jones, Cardiff.

Rédacteurs : M. A. Bonazountas, Athènes (technologie du génie civil); M.C.C. Calado, Lisbonne (biologie marine, avifaune); N. Dankers, Texel (écologie des estuaires); P. Doody, Peterborough (gestion); G. Ebnerhards, Riga (géographie); J. Ehrenfeld, Nouveau-Brunswick (étude du milieu naturel); K. Furmancyk, Szczecin (morpho-

logie des zones littorales, télédétection, SIG); D. Green, Aberdeen (planification des aménagements, SIG); A.P. Grootjans, Groningen (écohydrologie); V. Haeseler Oldenburg (zoologie); P. Hesp, Palmerston (géomorphologie et dynamique des dunes); P. D. Jungerius, Amsterdam (géomorphologie); G.A.D. King, Swansea (planification des aménagements); E. Krasnoy, Kaliningrad (biogéochimie marine); V. M. May, Poole (géographie physique, écologie végétale); A. McLachlan, Port Elizabeth (écologie); P. Moreno-Casasola, Xalapa (écologie de la végétation); E. Özhan, Ankara (technologie du génie civil); J. Sevink, Amsterdam (pédologie); M.B. Usher, Edimbourg (zoologie); J. van der Weide, Delft (technologie du génie civil); P. Vestergaard, Copenhague (écologie de la végétation); J. Walker, Canberra (histoire et modélisation des dunes); J. Walmsley, Salin-de-Giraud (avifaune, zones humides).

Journal of Coastal Conservation est une nouvelle revue scientifique consacrée à la fois à la recherche et à la gestion des zones littorales. L'accent y sera mis sur les ressources naturelles et leur utilisation pérenne, dans le contexte des évolutions socio-économiques passées et à venir. L'Europe sera au centre des questions étudiées, mais les auteurs étrangers sont également invités à apporter leur contribution à cette revue, en particulier des travaux thématiques et des rapports de conférence.

Les thèmes abordés concerneront à la fois les sciences naturelles et les sciences humaines, pour une compréhension approfondie des schémas et des processus liés aux systèmes côtiers, et principalement la géomorphologie, la géographie physique, l'hydrologie, la pédologie, l'écologie végétale, l'écologie des sites, les sciences des loisirs, l'écologie urbaine, le génie des zones côtières et la planification.

La parution de cette publication semestrielle devait commencer en 1995 à raison de deux numéros totali-

sant 200 pages de deux colonnes par an, avant de passer sans doute à 400 pages.

Son éditeur, Opulus Press, a pour ambition de produire des revues spécialisées et des ouvrages de grande qualité à un prix raisonnable. *Journal of Vegetation Science*, qui paraît depuis 1989, servira de modèle. Les manuscrits pourront être publiés dans les quatre mois qui suivront leur acceptation.

Pour assurer une diffusion maximale de ces revues auprès de chercheurs de tous les horizons, les frais d'abonnement individuel sont très peu élevés. Opulus Press gère un fonds de parrainage d'abonnements, à l'intention tant des personnes privées que des organismes situés dans les pays qui connaissent des difficultés de change.

Pour tout renseignement : Opulus Press, Box 25, 137.750 Uppsala (Suède). Téléphone : (46-18) 320 662; télécopieur : (46-18) 321 368; [e-mail : opulus@vaxt.bio.uu.se]

L'exportation des poissons récifaux vivants

LA CPS MET EN PLACE UN NOUVEAU RÉSEAU DE SPÉCIALISTES

Un nouveau réseau de spécialistes des ressources récifales vient de voir le jour grâce au projet sur l'information halieutique de la CPS, avec le concours de l'organisation *The Nature Conservancy*.

Il a pour objectif de mettre en rapport ceux qui oeuvrent dans le secteur des ressources récifales ou qui s'y intéressent, de promouvoir l'échange d'idées, le partage des expériences acquises et des informations.

La coordination sera assurée par :

pour les poissons récifaux destinés à la restauration :

Bob Johannes
8 Tyndall Court
Bonnet Hill TAS 7053
Australie
Télécopieur : (61-02) 29 8066
e-mail : bobjoh@ice-net.au

pour les poissons récifaux d'aquarium :

Larry Sharron
Coral Reef Research Foundation
P.O. Box 1713
Koror
Palau 96940
Télécopieur : (680) 488 2305

Les États et territoires membres de la CPS sont concernés au premier chef, mais toute personne s'intéressant de façon active ailleurs dans le monde à ces questions est encouragée à se joindre à ce réseau de spécialistes, à adresser des informations au bulletin qui va être publié, et pourra recevoir ce dernier gratuitement.

L'exportation de poissons récifaux vivants provenant du Pacifique et destinés à la restauration est liée de façon inextricable à l'Asie du Sud-Est; le commerce des poissons d'aquarium est également très important dans cette même région. Ainsi, ceux et celles qui en Asie du Sud-Est s'intéressent activement à ce sujet sont vivement encouragés à participer aux échanges du réseau.

Les contributions au bulletin d'information sont les bienvenues, et peuvent concerner :

- les programmes de recherche en cours sur ce thème,
- des données chiffrées sur ces activités commerciales, dont les volumes de poissons exportés et importés par divers pays,
- les tentatives d'adoption d'une démarche pérenne pour l'exploitation de la ressource et les mesures de gestion,
- les prochaines conférences, séminaires et autres manifestations,

- des copies de publications et d'articles de presse qui seront mentionnés dans une bibliographie commentée regroupant les publications et les rapports récents, et ce dans chaque numéro du bulletin,
- le compte-rendu de rapports, de documentaires audiovisuels, etc.,
- des demandes d'information et les réponses à celles-ci,
- les coordonnées de personnes que le bulletin d'information pourrait intéresser,
- les rapports de conférences et séminaires.

La parution du premier numéro est prévue au début de 1996.

LES EFFETS RAVAGEURS DES EXPORTATIONS DE POISSONS RÉCIFIAUX VIVANTS DESTINÉS À LA RESTAURATION

On lira ci-dessous un très bref résumé d'un rapport de 33 000 mots qui vient d'être publié sur le commerce des poissons récifaux vivants destinés à la restauration, aux retombées écologiques dévastatrices, mais dont l'existence est très rarement reconnue, et qui depuis son épiceutre en Asie du Sud-Est, s'étend dans la région du Pacifique occidental.

Fruit du labeur de Bob Johannes et Michael Riepen, ce rapport se fonde sur l'enquête menée par les auteurs dans neuf pays de la région, sur les enquêtes qu'ils ont menées auprès de plusieurs centaines de personnes, dont des pêcheurs, des plongeurs, des responsables de centres de plongée, des biologistes, des chercheurs en sciences humaines, des représentants d'ONG nationales et internationales, des exportateurs et des importateurs de poissons récifaux vivants destinés à la restauration, des représentants du secteur public, des spécialistes de l'aquaculture, des pisciculteurs et des chefs de village.

Au cours des dix dernières années, un nouveau secteur de la restauration dont le chiffre d'affaires représente des milliards de dollars s'est développé à Hong Kong, en Chine, à Singapour, à Taïwan et dans d'autres centres urbains dont la population est chi-

noise. Afin de paralyser et capturer, dans les zones récifales, les poissons vivants qui doivent satisfaire cette demande, des centaines de tonnes de cyanure de sodium sont déversées chaque année sur les récifs de coraux d'Asie du sud-est, détruisant au passage les communautés marines dont la richesse en espèces est la plus élevée du monde. Par ailleurs, des opérations intensives de pêche à la palangre, visant à alimenter le même marché, ont totalement anéanti certaines agrégations de loches qui se regroupent dans la région à la saison du frai.

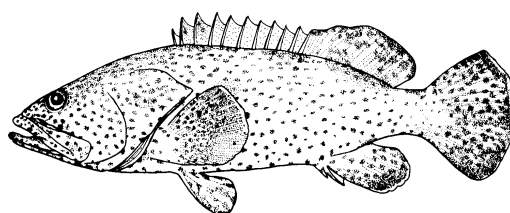
Les Philippines et l'Indonésie voient ainsi leurs espèces cibles disparaître rapidement, et devant la demande croissante de poissons vivants, provenant surtout de Chine, ces pratiques de pêches se répandent dans les îles océaniques du Pacifique occidental et dans l'océan Indien. Les sociétés de pêche opérant dans ce secteur sont particulièrement optimistes quant au potentiel d'exploitation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Ces opérations sont destructrices non seulement pour l'environnement marin, mais aussi pour les économies et le tissu social des communautés de pêcheurs de la région. Le décès ou la paralysie qui frappent de nombreux plongeurs non entraînés au cours d'accidents de décompression sont également à porter à leur compte. En dépit des dégâts effroyables causés par cette industrie, elle pourrait en réalité opérer dans un cadre écologiquement et économiquement viable. Les auteurs proposent donc tout un train de mesures possibles.

Un exemplaire in extenso de ce rapport est disponible auprès de : Carol FOX, The Nature Conservancy, 1116 Smith Street, Honolulu, Hawaï 96817 (États Unis d'Amérique). Télécopieur : (1-808) 545 2019.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Bob Johannes, 8 Tyndall Court, Bonnet Hill, Tasmanie 7053 (Australie). Télécopieur : (61-02) 298-066; [e-mail : bobjoh@ice.net.au].

Un résumé de cinq pages, où figureront les stratégies recommandées pour l'exploitation pérenne des ressources récifales vivantes destinées à la restauration, paraîtra dans le Bulletin du réseau de spécialistes sur le commerce des poissons de récif vivants, au début de 1996 (voir également l'appel à informations lancé par Bob Johannes à la p. 27 de ce bulletin).



RESSOURCES MARINES ET TRADITIONS

INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES PROJETS MIS EN OEUVRE DANS LA RÉGION



Calendrier 1996 de la formation

3–28 juin 1996. The 1996 Summer Institute in Coastal Management (Cours d'été de 1996 sur la gestion des ressources côtières), Université de Rhode Island, Rhode Island (États-Unis d'Amérique).

Ce cours intensif de quatre semaines s'adresse aux spécialistes de la gestion des ressources et des organismes chargés de la protection de l'environnement, des organisations non gouvernementales, des universités et des centres de recherche, ainsi qu'à ceux des agences et banques de développement bilatérales et multilatérales. L'objectif d'ensemble du programme consiste à renforcer les compétences des participants quant à l'utilisation de méthodes efficaces pour régler les problèmes liés à la gestion des ressources côtières.

Le cours est axé principalement sur ce qui suit :

- 1) l'identification des principaux problèmes de gestion, l'analyse de leurs causes sous-jacentes et une bonne compréhension des enjeux en vue d'une meilleure gestion; et
- 2) la conception et la mise en oeuvre de programmes de gestion intégrée des ressources côtières, notamment le choix des enjeux au coeur d'un programme de gestion, la sensibilisation de la population afin de gagner son appui, la sélection d'outils et de techniques de gestion adaptés afin de régler les problèmes dans un contexte écologique et socio-politique donné et l'évaluation des programmes de gestion.

Le cours est organisé par le *Coastal Resources Center* de l'Université de Rhode Island et il est ouvert à tous les candidats. Cependant, pour garantir un enseignement de qualité et sa forte interactivité, la participation sera limitée à 25 personnes.

Veillez vous adresser à : The Training Coordinator, Coastal Resources Center, University of Rhode Island Bay Campus, Narragansett, RI 02882 (États-Unis d'Amérique). Téléphone : (1-401) 792-6224; télécopieur : (1-401) 789-4670; [e-mail : markd@gso.sun1.gso.uri.edu]

3 juin – 9 août 1996. Programme de formation sur l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, sa mise en oeuvre et le programme Action 21. International Ocean Institute, Université de Dalhousie, Halifax (Canada).

Ce cours est conçu spécialement à l'intention des spécialistes des pays en développement en milieu de carrière, qui sont chargés des divers aspects de la gestion des ressources marines de leur zone économique exclusive. Son programme abordera l'océanographie, le développement durable, la gestion des ressources biologiques et non biologiques, la gestion des zones côtières et la législation et le cadre institutionnel des pays.

Veillez vous adresser à : Margaret J. Wood, *Director*, IOI Halifax, International Ocean Institute, Dalhousie University, 1226 Le Marchant Street, Halifax, Nova Scotia (Canada) B3H 3P7. Téléphone : (1-902) 494 6623; télécopieur : (1-902) 494-2034.

17 juin – 27 juillet 1996. Transition to Markets (Le passage à une économie de marché) – Australian National University, Canberra.

Ce cours, élaboré à l'intention de ceux ayant déjà reçu une formation professionnelle en matière d'analyse de politiques, vise à faire comprendre, dans leurs grandes lignes, les principes économiques sur lesquels s'articulent les économies de marché, et les méthodes de leur mise en place et de leur gestion. L'accent sera mis sur les mesures pratiques intervenant dans le passage de la planification centrale à l'économie de marché, ainsi que sur les changements politiques et institutionnels qui s'imposent à l'appui de ce processus. Cette formation comprendra des séminaires, des cours magistraux et la visite des organismes compétents du gouvernement fédéral et des divers États australiens.

Veillez vous adresser à : Brian Brogan, Managing Business in Asia Program, The Australian National University, Canberra ACT 0200 (Australie). Télé

phone : (61-2) 249 3892 ou, après les heures de bureau, (61-2) 230 2622; télécopieur : (61-2) 249 4895; télex : AA62760 NATUNI portant la mention "Attention ANUTECH".

9 juillet – 9 août 1996. Environmental Management in Development (Gestion écologique et développement). University of New England, Armidale (Australie).

Ce cours donnera aux planificateurs, aux gestionnaires de projet et aux décideurs des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes les moyens d'intégrer les enjeux de la

protection de l'environnement à leurs plans et à leurs politiques de développement. Les sujets abordés comprendront les écosystèmes, le développement agricole et le développement écologiquement viable; l'évaluation des impacts sur l'environnement; les systèmes d'information géographique; l'écotourisme; l'évaluation et la gestion des milieux terrestres et aquatiques; ainsi que la préservation et la gestion de la flore et de la faune.

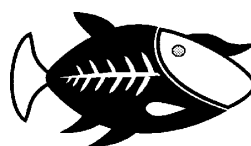
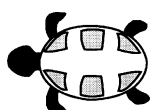
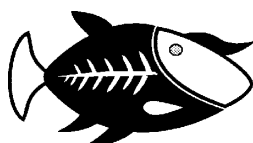
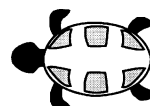
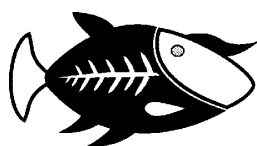
Veillez vous adresser à : The Program Director, International Development Training Program, University of New England, Armidale, NSW 2351 (Australie). Téléphone : (61-67) 733-248; télécopieur : (61-67) 733-799.

Organismes divers

International Association for the Study of Common Property (IASCP)

Pour obtenir des renseignements sur l'adhésion à cet organisme et pour recevoir des exemplaires du

CPR (*Common Property Resources*) Digest, écrire à l'adresse suivante : Charlotte Hess, Workshop in Political Theory and Policy Analysis, Indiana University, 513 N. Park, Bloomington, IN 47408 (États-Unis d'Amérique).



Appel à informations

Bob Johannes, spécialiste de l'écologie marine, et Michael Riepen, spécialiste de l'économie des pêches, ont entrepris une étude sur le commerce des poissons récifaux vivants dans l'Asie du sud-est, le Pacifique occidental et les régions limitrophes.

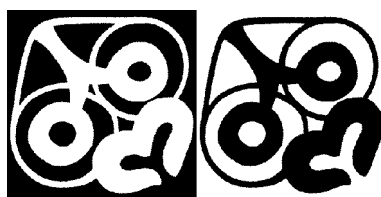
Ils sont en quête d'informations dans les domaines suivants, concernant à chaque fois l'exportation de poissons récifaux vivants destinés à la restauration :

1. statistiques sur l'importation et l'exportation de poissons vivants;
2. risques pour la santé humaine de l'utilisation de cyanure, d'équipement de plongée ne répondant pas aux normes, d'une formation insuffisante à l'utilisation de matériel de plongée;
3. destruction des coraux par le cyanure;

4. exploitation par les pêcheurs d'agrégations de poissons récifaux regroupés à l'époque du frai, et conséquences éventuelles;
5. exemples d'exploitation durable de stocks de poissons récifaux vivants destinés à la restauration;
6. élevage commercial en cage du Napoléon (*Cheilinus undulatus*);
7. méthodes, emplacements et autres informations relatives à la capture d'alevins sauvages élevés en cage;
8. exemples de déversements massifs de cyanure (par opposition à la projection de jets au moyen d'une bouteille en plastique) dans des habitats marins.

Contre ces renseignements, vous recevrez un exemplaire du rapport de Bob Johannes et Michael Riepen sur l'exploitation dans la région de poissons récifaux vivants.

Veillez contacter : Dr R. E. Johannes, 8 Tyndall Court, Bonnet Hill, Tasmanie 7053 (Australie). Téléphone : (61-02) 298 064; télécopieur : (61-02) 298 066; [e-mail : bobjoh@ice.net.au].



La campagne "Circumnavigations for coastal life" ¹ organisée par REEF ²

De mémoire d'homme, les zones côtières ont été plus que toute autre propices à l'implantation d'habitats humains, à la collecte de nourriture, aux transports, aux communications, aux activités récréatives et industrielles.

La majorité des habitants de la terre (75%, soit 3,5 milliards d'âmes) vivent dans une bande littorale de 60 km de large. Cette population côtière devrait passer à 7 milliards d'habitants d'ici 2015.

Malgré cela, les écosystèmes côtiers, particulièrement ceux des tropiques, sont toujours méconnus, insuffisamment étudiés, souvent pollués et mal gérés. La pêche de poissons ou de crustacés comestibles est un labeur quotidien pour de nombreuses collectivités côtières.

Après avoir culminé à 100 millions de tonnes en 1989, les prises de poissons de mer ont chuté de 30 millions de tonnes en 1995.

Cette situation est imputable avant tout à la surpêche et à la perturbation des nourriceries littorales. Récemment, la marine canadienne a ouvert le feu sur un navire de pêche d'une nation amie, un incident qui témoigne de la gravité de l'épuisement des ressources naturelles et de la crise que traversent les zones côtières de l'ensemble de la planète.

Alors que, jadis, nous pensions que le problème résidait dans la menace d'extinction qui planait sur certaines espèces, nous sommes aujourd'hui confrontés à la perte d'écosystèmes entiers.

L'effondrement des écosystèmes côtiers et la migration des populations vers les villes contraignent les pouvoirs publics locaux à devoir faire face à des problèmes écologiques et socio-économiques qui ne cessent de s'aggraver.

Les problèmes des zones côtières sont tellement complexes qu'ils exigent des solutions fondées sur de so

¹ "Circumnavigations pour la défense des milieux côtiers"

² (Remedial Ecotoxicological Expeditions Fund), Fonds pour les expéditions de lutte contre les phénomènes écotoxicologiques

lides données scientifiques, réalisables sur le plan économique et acceptés par les populations.

Il est important qu'au niveau local, les intéressés prennent une part active à ce processus, pour que les solutions soient acceptées et officialisées, et que les communautés locales les fassent leurs.

REEF s'attaquera à cette crise de portée mondiale en lançant, en 1996, le *Stella Maris*, le premier navire consacré à la recherche et à l'éducation qui fera le tour des océans une fois tous les trois ans. Les îles et les côtes de l'Atlantique, du Pacifique et de l'océan Indien bénéficieront de sa visite pendant environ un an à tour de rôle.

Ce "navire de travail" deviendra donc à la fois le creuset et la plaque tournante du dialogue interdisciplinaire, du développement durable et de la gestion des ressources insulaires et côtières.

Bâtiment peu dispendieux et de haute technologie, il sera équipé pour pouvoir répondre aux besoins d'information des populations visitées, assurer un échantillonnage et un suivi du milieu côtier, et éduquer les collectivités vivant sur le littoral.

LA CAMPAGNE ET SON DÉROULEMENT

Quelque 600 scientifiques invités à bord du *Stella Maris* effectueront des travaux de recherche interdisciplinaires sur le milieu côtier (terrestre, fluvial et marin), tout en visitant quelque cent collectivités côtières, au cours d'une circumnavigation.

Le travail de recherche participative portera sur les sujets suivants : l'aquaculture, le changement du climat et ses effets, la diversité côtière, les récifs coralliens, l'écotoxicologie, l'eutrophisation, les pêches, la mangrove, les parcs marins, la pollution, la parasitologie, les planctons, les herbiers marins, les sédiments, les indicateurs de gestion durable des ressources, etc.

La collaboration entre les populations insulaires et entre les populations côtières sera renforcée, car REEF pourra revenir à certains endroits tous les trois ans pour des activités de suivi ou des études à long terme.

Des bénévoles (non scientifiques) peuvent se joindre aux expéditions et passer des vacances studieuses d'une semaine ou plus à bord. Ils devront verser une contribution d'environ 2 450 dollars É.-U. (déductible du revenu imposable) pour une semaine (350 dollars É.-U. par jour).

Aucune compétence particulière n'est requise, mais les bénévoles hautement qualifiés pourront bénéficier d'une réduction de leur contribution.

Les membres de la famille d'un chercheur peuvent également participer en tant que bénévoles non scientifiques.

Le savoir-faire, l'enthousiasme et les contributions financières des amateurs aideront les spécialistes à accomplir leur mission !

Pour ses activités de recherche et de collecte de données de base, le navire pourra compter sur un avion amphibie dépliant à quatre places, un engin télécommandé, un véhicule sous-marin autonome, un sous-marin de recherche et un véhicule tout terrain amphibie. L'échosondeur à faisceaux multiples du bâtiment établira la cartographie des fonds marins et pourra produire, en mer, des cartes à peu de frais.

Les instruments aériens de télédétection fourniront des données imagées qui serviront à des applications dans le cadre des systèmes d'information géographique et environnementale, permettront de surveiller la qualité de l'eau, les récifs coralliens, les mangroves et d'autres ressources côtières; ils serviront également à l'établissement de cartes, à la planification et à l'évaluation des impacts sur le milieu naturel. L'hydravion pourrait effectuer des missions afin d'étudier des "points chauds" (par exemple dans le cas du blanchissement et de la pollution de coraux).

Pour régler des problèmes à l'échelle locale, la formation la plus efficace est celle qui est dispensée sur le terrain. Des ateliers à bord seront proposés à plus de 10 000 décideurs et à des utilisateurs et planificateurs des ressources (au cours de chaque voyage de circumnavigation), notamment aux femmes qui sont habituellement les gestionnaires des ressources locales, dont les communautés dépendent dans leur vie quotidienne.

Ce projet aidera au renforcement des moyens des populations locales grâce aux activités suivantes :

- i) utilisation des moyens de vidéoconférence à bord (par satellite);
- ii) collecte sur le terrain ou par satellite (Internet) d'informations manquantes au cours des ateliers proposés;
- iii) réalisation et diffusion sur place de rapports scientifiques ou d'un plan d'action élaboré lors des ateliers, au moyen de l'imprimerie du bord.

La campagne d'éducation des populations côtières, qui s'inscrit dans la démarche de REEF qui est celle d'un développement axé sur l'élément humain, comprend six composantes :

- i) la présentation de films éducatifs (que REEF aura réalisés ou achetés) à plus de 100 000 personnes, au cours de chaque voyage de circumnavigation;
- ii) l'organisation de démonstration de produits, de mini-foires ou expositions commerciales sur la plateforme flottante (attachée au navire de travail), à bord ou à terre, portant principalement sur le transfert de technologies respectueuses de l'environnement;

- iii) accès par satellite (téléphone, télécopieur, courrier électronique) à des centres de documentation;
- iv) accès à la bibliothèque, filmothèque et collection de CD-Rom du bord, ainsi qu'au réseau mondial d'experts des milieux côtiers de REEF;
- v) publication de supports didactiques, de périodiques, de livres et de CD-Rom sur des thèmes d'intérêt planétaire et local;
- vi) réalisation de documentaires (sur support vidéo) consacrés à des projets de développement durable couronnés de succès (leur diffusion à la télévision permettra d'atteindre des millions de spectateurs).

FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

REEF a pour objectif de recueillir 6 millions de dollars É.-U. sur trois ans (le navire s'autofinancera après la deuxième année de fonctionnement). Les contributions sont déductibles du revenu imposable au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

Les pays à faible revenu bénéficient d'une réduction de moitié et les catégories d'adhésion sont les suivantes :

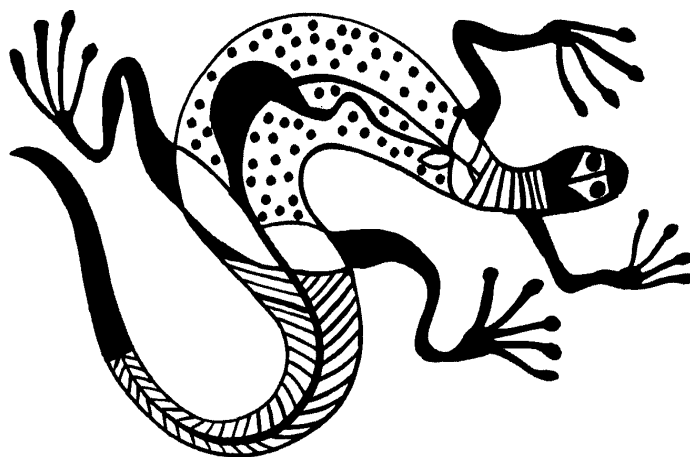
- ordinaires : 20 dollars É.-U. et 25 dollars canadiens (au Canada);
- expédition : 50 dollars É.-U.;
- établissement d'enseignement/bibliothèque : 50 dollars É.-U.;
- soutien : 100 dollars É.-U.;

- entreprise : 500 dollars É.-U.;
- bienfaiteur : 1 000 dollars É.-U.;
- investisseur mondial : 3 000 dollars É.-U.;
- club REEF : 16 500 dollars É.-U. et plus.

Les scientifiques invités seront censés utiliser leur subvention de recherche pour couvrir leurs dépenses à bord (environ 2 100 dollars É.-U. par semaine ou 300 dollars É.-U. par jour). Les moyens sophistiqués dont dispose REEF pour la cartographie et les relevés topographiques, et les évaluations d'impact sur l'environnement et la planification de l'utilisation des ressources (et sa capacité de "réaction rapide") seront mis à la disposition des pouvoirs publics, des ONG, des établissements d'enseignement, des responsables du développement et d'autres organismes et produiront des revenus supplémentaires.

L'ensemble des compétences et des connaissances des membres de l'équipage (SIG en direct, télédétection, cartographie et gestion des ressources, etc.) qui ont recours au réseau mondial d'experts des milieux côtiers de REEF, constituera un vaste bassin d'expertise utile. Les revenus qui seront générés serviront à financer les activités du navire de travail et à alimenter les programmes d'attribution de subventions de REEF.

Les subventions de recherche et d'éducation de REEF serviront à prendre en charge la présence à bord des chercheurs et participants aux ateliers, originaires de pays à faible revenu. Les petites subventions de REEF aideront à la mise en oeuvre de petits projets de portée locale intéressant les zones littorales.



RESSOURCES MARINES ET TRADITIONS

échos du passé



Dans cette nouvelle rubrique, nous présentons des articles qui ont été publiés dans d'autres temps par plusieurs revues de la région (Pacific Islands Monthly, South Pacific Bulletin). Nous avons conservé aux textes leur saveur "coloniale". Le premier article, qui traite des méthodes de pêche utilisées en Papouasie en 1936, affirme que les dugongs sont voués à l'extinction. Il est rassurant de constater que 60 ans plus tard, les dugongs sont toujours parmi nous... mais il est tout aussi navrant de devoir admettre qu'ils sont toujours menacés d'extinction.

Pêche tropicale : quelques méthodes utilisées en Papouasie

D'après Pacific Islands Monthly — 17 juin 1936

Un missionnaire de Papouasie m'a relaté les nombreuses méthodes qu'emploient les indigènes de cette contrée lorsqu'ils pêchent.

Ils utilisent de grands et de petits filets, des harpons et des nasses faites de paniers tressés avec une sorte d'osier, des épuisettes, dont se servent les femmes et les jeunes filles, des arcs et des flèches avec lesquels les petits garçons attrapent les poissons dans les trous d'eau que la marée basse laisse sur le récif.

Nombre de poissons sont capturés au poison dans ces mêmes trous d'eau. Ce poison provient de la racine écrasée d'une liane qui est attachée à l'extrémité d'un bâton agité sous l'eau. Les poissons ne tardent pas à y succomber.

Certaines espèces de poissons sont pêchées au moyen d'un cerf-volant qui plane au-dessus de l'eau, tandis que l'appât qui lui est relié rebondit à la surface.

Les filets sont fabriqués de cordes solides en fibres de bananier, de coton sauvage, de pandanus et grâce à la tige d'une liane grimpante et solide dont les racines sont comestibles.

La fibre qui sert à fabriquer les cordelettes, les cordes et les lignes est tirée de la moelle des racines aériennes du pandanus qui poussent depuis les branches ou le tronc jusqu'à terre. Elle est exceptionnellement solide.

Le cerf-volant à pêcher est fabriqué d'une feuille de pandanus séchée. Une cordelette légère d'à peu près 40 pieds (environ 12 mètres) de long, à l'extrémité de

laquelle pend une boule ovoïde faite de toile d'araignée, est attachée vers le milieu de la queue du cerf-volant.

Le pêcheur prend la mer sur son embarcation et fait voler le cerf-volant; la boule de toile d'araignée court sur la surface de l'eau. Le poisson bondit pour attraper la boule et ses dents se prennent dans la toile de façon inextricable; il ne reste plus à l'indigène qu'à l'amener dans son embarcation.

Les dugongs sont répandus tout le long de la côte de Papouasie. Le dugong, ou vache marine, est la sirène qu'évoquent mille légendes. Lorsqu'elle allaite son unique petit, la femelle se place en station verticale, la tête hors de l'eau, et maintient son rejeton contre elle afin qu'il puisse respirer en tétant; c'est une mère exemplaire. Les marins de jadis croyaient que le dugong était un être humain, d'où la persistance de légendes romantiques depuis 2 000 ans.

Les os de dugong sont plus lourds que ceux de tout autre animal. Chez les femelles âgées, la peau, qui peut être épaisse d'un pouce (2,54 cm), est très dure et garnie de poils raides. L'animal broute les algues et les zostères des herbiers des fonds marins avec ses grosses lèvres dures et les mâche avec les dents.

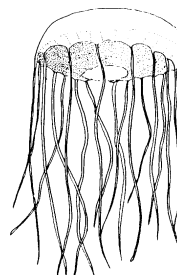
Dans le district de la Rivière Fly, les hommes chassent le dugong au harpon. Lorsque l'animal se déplace, il laisse derrière lui une traînée blanche phosphorescente. Les indigènes surveillent l'endroit où il s'approche du récif pour se nourrir.

Ils y construisent une plate-forme dont ils frottent les poteaux avec des feuilles à l'odeur suave. Le pêcheur se tient sur la plate-forme, harpon à la main. Le dugong est attiré par l'odeur; il produit des bruits étran

ges. L'immortel chant des sirènes n'est autre qu'une succession de grognements et de soufflements. L'homme imite ces bruits avec la bouche. Le dugong, pensant trouver un congénère, s'approche de la plateforme. L'indigène saute à l'eau et harponne l'animal. Le dugong blessé drague rapidement dans l'eau l'homme accroché à l'extrémité de la corde du harpon.

Ses compagnons suivent dans une pirogue et il leur lance sans arrêt des cris. Le dugong se dirige vers la haute mer, entraînant le pêcheur avec lui, mais bientôt il s'épuise. Dans la pirogue, les indigènes récupèrent le harponneur et attachent une corde à la queue du dugong, ce qui l'empêche de sortir la tête pour respirer. Il meurt noyé.

Lent et inoffensif, le dugong est voué à l'extinction. Sa chair est comestible, sa peau est transformée en cuir et sa graisse en huile.



Des serpents de mer victimes du réchauffement du récif

D'après Pacific Islands Monthly – Avril 1946

Cette année encore, les "bateurs de grève" Mangaia des villages côtiers qui cherchent de petits poissons dans les trous d'eau du récif ont été agréablement surpris.

Le phénomène, appelé localement *tua*, semble se manifester par un réchauffement, au-delà de leur température normale, des petits bassins d'eau sous le soleil ardent, et a sonné le glas de nombreux *kerekere* ou serpents de mer tâchetés, qui y flottaient sans vie. Les autres habitants du récif ne semblent pas être touchés par l'augmentation de la température de l'eau de mer : car ce ne sont que les serpents qui succombent en cas de *tua*.

La chair du serpent de mer local est excellente, et quand il est aussi facile de l'obtenir, les villageois s'en régaler. En temps normal, le serpent vit dans un trou du corail et il faut l'attirer à l'extérieur au moyen de petits hameçons bien appâtés, attachés à l'extrémité d'une feuille de cocotier.

Avec cette méthode, le pêcheur doit plonger; il porte alors, en règle générale, une sorte de paire de lunettes de plongée de fabrication locale.

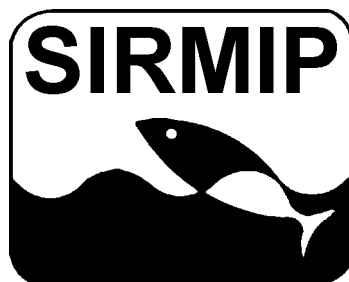
Il risque une méchante morsure du *kerekere* s'il ose avancer un doigt à sa portée. Heureusement, ces serpents ne sont pas venimeux.

Il serait intéressant de savoir quelle température atteint les trous d'eau lors du *tua*, et si des modifications chimiques s'y produisent.

Le serpent mort exude de l'huile, lorsqu'on le ramasse, ce qui n'est pas le cas de ceux qui sont pris vivants à l'hameçon. Bien entendu, on ne laisse pas la récolte d'un *tua* se décomposer — les poissons passent directement à la casserole.

Cette manne, ainsi que la migration annuelle des *tutai-nui*, petits poissons semblables à des sardines, aide à remplir les garde-manger des indigènes lors des mois maigres de la mauvaise saison.

Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par quatre organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par la Commission du Pacifique Sud (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), le Centre d'information du Pacifique de l'Université du Pacifique Sud (CIP-USP) et la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC). Le financement est assuré par le Centre international pour l'exploitation des océans (CIEO) et le gouvernement de la France. Ce bulletin est produit par la CPS dans



Système d'Information sur les Ressources
Marines des Îles du Pacifique

le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise à mettre l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information; la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique; et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.